



Enquête annuelle de suivi du programme de réussite éducative

Enquête 2013

Rapport national

Une enquête réalisée par
 **TRAJECTOIRES**
groupe reflex_

Consultants : Pascal Bavoux et Valérie Pugin

[SOMMAIRE]

>	CONTEXTE ET METHODE.....	4
1 >	DES PRE EN NOMBRE CONSTANT QUI SE DEVELOPPENT.....	9
2 >	DES PARTENAIRES VARIES ET ACTIFS AU SEIN DES PRE.....	10
2.1 >	DES PARTENAIRES FORTEMENT MOBILISES, QUI S'IMPLIQUENT DANS LA DUREE	10
2.2 >	UN MODE DE PORTAGE DES PROJETS QUI FAVORISE L'IMPLICATION DES PARTENAIRES	14
2.3 >	DES LIENS FORTS ENTRE LES PRE ET LES EQUIPES CUCS ET DES LIENS QUI SE RENFORCENT AVEC LES ASV.....	16
2.4 >	DES PARTENAIRES QUI SOUTIENNENT LES PROJETS FINANCIEREMENT	18
3 >	UN FONCTIONNEMENT AXE SUR LES EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS.....	25
3.1 >	DES EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES ACTIVES ET CONSACREES A LA CONSTRUCTION DES PARCOURS.....	26
3.2 >	UN NOMBRE DE POSTES ET D'ETP QUI DIMINUE LEGEREMENT PAR RAPPORT A 2012.....	28
3.3 >	L'ESTIMATION DU NOMBRE D'ETP CONSACRES AUX PRE PAR LES PARTENAIRES : UNE MOBILISATION IMPORTANTE.....	31
4 >	UN NOMBRE DE PARCOURS QUI AUGMENTE ET UN TAUX D'INDIVIDUALISATION QUI SE MAINTIENT A 62%.....	33
5 >	LES ENFANTS EN PARCOURS ET LES PRINCIPALES THEMATIQUES D'INTERVENTION DES PRE.....	41
6 >	LES OUTILS DE SUIVI DES PRE.....	47
>	CONCLUSION	48
>	ANNEXES.....	50
1 >	LES PRE QUI COMPTENT MOINS DE LA MOITIE DE PARCOURS INDIVIDUALISES PARMIS LES BENEFICIAIRES.....	50
2 >	LES DEPARTEMENTS D'OUTRE MER.....	51
	CONTACTS ACSÉ.....	55

› CONTEXTE ET METHODE

> Le programme de réussite éducative, un programme innovant

Le programme de réussite éducative est né du Plan de cohésion sociale et de la loi de Programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005. Il s'adresse aux **enfants « de 2 à 16 ans »** résidant **prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville** et :

- qui présentent des **signes de fragilité** ;
- et/ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux.

Il invite à la mise en œuvre de **projets de réussite éducative (PRE)** portés par des structures juridiques à comptabilité publique (Centre communal ou intercommunal d'action social (CCAS ou CIAS), caisse des écoles, Groupement d'intérêt public (GIP), Etablissement public local d'enseignement (EPL), Régie personnalisée) et à la mise en place d'une ou plusieurs **équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS)** composées de professionnels de champs variés et complémentaires (scolaire, socio-éducatif, social, sanitaire, etc.) et issus de différents organismes (communes, personnels de l'Education nationale et des CAF, services sociaux du Conseil général, associations habilitées, etc.).

Dès 2005, les premiers projets locaux de réussite éducative ont été mis en œuvre suscitant une adhésion forte et immédiate. Sont ainsi constatées dès les premières années du programme :

- une capacité à **féderer les partenaires** de champs d'action et de culture professionnelle variés (social, médical, socio-éducatif, scolaire, etc.) ;
- une capacité à se décentrer des logiques d'actions collectives prévalant jusqu'alors pour partir des besoins de l'enfant et **construire des parcours de réussite éducative** ;
- une capacité à pouvoir mettre en place **des actions spécifiques** (par exemple le recours à un professionnel de santé privé pour réduire le temps de prise en charge de l'enfant dans l'attente d'un rendez-vous dans une structure publique, etc.) ;
- enfin, une capacité à avoir des effets et des impacts concrets sur les difficultés des enfants, de leurs parents, et à **changer leurs trajectoires**.

> Le PRE dans le programme d'intervention de l'Acsé en 2013

Depuis 2007, l'Acsé assure le développement, le suivi et la gestion du PRE. Ainsi, depuis cette date, le programme des interventions de l'établissement voté annuellement en conseil d'administration insiste sur ses fondamentaux :

- l'approche globale des problèmes repérés d'un enfant dans le cadre scolaire par exemple ;
- la mise en place d'équipes pluridisciplinaires de soutien ;
- la construction de parcours individualisés d'accompagnement social et éducatif pour les enfants (2 – 16 ans), avec leur famille, visant à surmonter ou

atténuer les obstacles sociaux, familiaux, psychologiques ou sanitaires qui s'opposent à la réussite de l'enfant ;

- la définition d'un parcours individualisé en plusieurs étapes : un repérage individualisé des difficultés de l'enfant, un premier contact avec la famille, un regard collectif des professionnels sur la situation présentées (équipe pluridisciplinaire de soutien), puis l'élaboration de réponses dans différents domaines ;
- un parcours individualisé qui peut comprendre des actions de différente nature (soutien scolaire renforcé et adapté, dialogue parents/école grâce à l'intervention d'une tierce personne, vacances médicales, mise en place d'actions en petit groupe permettant l'expression de l'enfant, activités culturelles, sportives), certaines des actions d'un parcours individualisé pouvant être collectives.

Dans le domaine de la santé des enfants, l'objectif du PRE vise à favoriser un diagnostic et une orientation adéquate pour la prise en charge des difficultés liées à la santé physique (vue, audition, dyslexie, orthophonie, nutrition) et mentale et au rythme de vie des enfants et des jeunes.

Enfin, il est préconisé le développement d'une coopération entre les ateliers santé ville (ASV) et les PRE.

> L'enquête annuelle sur les projets de réussite éducative

Depuis 2007, l'Acse réalise **une enquête annuelle sur les projets de réussite éducative** (PRE) du territoire national¹ auprès de tous les coordonnateurs. En recensant précisément toute une série de données sur chaque PRE, cette enquête a pour objectifs :

- d'élaborer une photographie nationale des PRE et de permettre une lecture globale de la réalité du programme (en mettant par exemple à plat le nombre d'enfants concernés, les thématiques prioritaires d'intervention, les partenaires impliqués, les cofinancements directs dont les projets bénéficient, etc.) ;
- d'analyser plus finement les problématiques spécifiques aux PRE (par exemple la part des parcours individualisés par rapport à l'action collective, le degré d'implication des partenaires selon la structure juridique, etc.) ;
- de permettre une lecture territoriale aux échelles régionale, départementale et nationale ;
- de mesurer les évolutions sur les indicateurs relevés par l'enquête d'une année sur l'autre.

Cette enquête est réalisée par Trajectoires ^{Groupe Reflex}. La passation a eu lieu comme chaque année au mois de juin. Le questionnaire a été transmis par mail (contenant un lien Internet et un code d'accès au questionnaire) à tous les coordonnateurs des PRE qui l'ont rempli directement « en ligne ». Une assistance téléphonique a été mise en place pour répondre à toutes leurs questions (techniques mais aussi portant sur le sens des questions). Le questionnaire était composé de plus de 60 questions auxquelles il était obligatoire de répondre. Il était identique à celui proposé les années précédentes, avec néanmoins huit questions supplémentaires concernant :

- la participation des partenaires aux projets à travers leurs valorisations (mise à disposition de postes, de locaux, montants des valorisations par partenaires, etc.),

¹ Métropole + DOM

- l'organisation et la mise en œuvre des projets (ancienneté du coordonnateur, nombre annuel de réunions institutionnelles, connaissance et utilisation de l'enquête annuelle),
- le nombre d'enfants bénéficiaires sur l'année civile (et non plus uniquement sur l'année scolaire).

Sur les 508 PRE identifiés par l'Acsé pour cette enquête (dont 484 en Métropole et 24 dans les DOM), 497 y ont répondu, dont 474 en Métropole et 23 dans les DOM. Parmi les 11 PRE n'ayant pas participé à l'enquête :

- 3 se sont arrêtés dans le courant de l'année 2012-2013 dont 2 en Métropole et 1 dans les DOM,
- et 8 n'ont pas été renseignés du fait de l'absence du coordonnateur (en cours de recrutement ou en congé maladie ou maternité).

Ce sont donc 505 PRE qui constituent la cible de l'enquête, et le taux de réponse sur les PRE en activité cette année est ainsi de 98,5% (497 sur 505). Cet excellent taux de réponse est dû non seulement à l'important travail d'actualisation des contacts des coordonnateurs des PRE et de relances téléphoniques réalisé par l'équipe de Trajectoires ^{Groupe Reflex}, mais surtout à **la forte mobilisation des coordonnateurs qui ont répondu à l'enquête dans un délai très court (3 semaines) alors même qu'il s'agissait d'une période intense d'activité pour leur dispositif.**

La qualité des réponses fournies est également remarquable. Le taux de réponse à chacune des questions est de 100%. De plus, au niveau statistique, très peu de réponses aberrantes ont été identifiées. Celles-ci ont été vérifiées auprès des coordonnateurs, qui les ont soit maintenues après explications, soit corrigées.

> Des précisions méthodologiques à prendre néanmoins en compte pour l'analyse des résultats

L'enquête est fondée sur **le principe de la déclaration**, c'est-à-dire qu'elle enregistre les réponses données par les coordonnateurs². Pour certaines questions qui pouvaient donner lieu à des interprétations différentes (par exemple le nombre d'enfants en parcours), le fait que l'enquête soit réalisée chaque année depuis 6 ans ainsi que l'accompagnement par le même cabinet ont progressivement contribué à uniformiser la compréhension des questions.

Néanmoins, des écarts entre certaines questions et les réponses fournies ont parfois été repérés. C'est notamment le cas pour le nombre déclaré d'EPS et leur nombre moyen de réunions annuelles puisque certains PRE comprennent des EPS à géométrie variable selon chaque enfant. Parmi eux, quelques coordonnateurs considèrent donc qu'il existe une EPS par enfant³. Il est donc nécessaire de rester prudent quant à l'analyse des résultats sur ces quelques exemples, notamment lorsque l'on descend à l'échelle fine des territoires comme le département.

Pour autant, ces exemples sont très isolés et ne pèsent pas sur le niveau d'ensemble de fiabilité de l'enquête qui est de très bonne qualité. Celle-ci est tout d'abord **significative de la réalité de la globalité des PRE** puisque tous y ont répondu. De plus,

² Ceux-ci doivent attester, en fin de questionnaire, que les réponses apportées correspondent aux éléments d'information en leur possession à la date de réponse au questionnaire.

³ Il est néanmoins à remarquer des évolutions positives sur la compréhension de cette question. En effet, comme en 2012, il n'y a plus qu'un seul site qui compte plus de 70 EPS sur son territoire, avec 120 EPS. Ce même site totalisait 372 EPS l'an dernier.

l'investissement important des coordonnateurs pour y répondre ainsi que la mise en place d'une assistance téléphonique pour expliquer certaines questions a permis d'assurer **un très bon niveau qualitatif des réponses fournies**. Cela en fait donc un outil qui permet effectivement d'avoir une photographie nationale fiable de la réalité des PRE.

Ce présent rapport constitue **le rapport national d'analyse des résultats de l'année 2013**, concernant l'activité de l'année scolaire 2012-2013.

Quelques chiffres-clés des résultats 2013, détaillés dans ce rapport :

- **505 PRE** actifs en juin 2013
- **1540 quartiers** couverts par les PRE, dont 826 quartiers classés en priorité 1
- Un budget total de la Réussite éducative estimé à près de **127 M€**, dont :
 - Financements directs : **108,7 M€** ; dont 80 M€ de l'Acsé
 - Contributions non financières, valorisées pour près de **18,3 M€**
- **2136** équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS), qui se réunissent en moyenne **12 fois par an**
- Un délai moyen de **19 jours** entre l'orientation d'un enfant vers le PRE et l'étude de sa situation par l'EPS
- **4902 postes**, correspondant à **1676 équivalents temps plein** affectés à la mise en œuvre des PRE
- **128 271 enfants** bénéficiaires du PRE pour l'année scolaire 2012/2013, dont **62%** dans le cadre d'un parcours personnalisé

1 > Des PRE en nombre constant qui se développent

Au 1^{er} juillet 2013, les **497 projets ayant répondu à l'enquête** couvrent **1 540 quartiers CUCS de niveau 1, 2 ou 3**, dont **826 quartiers classés en CUCS de priorité 1**, 453 en niveau de priorité 2 et 261 en niveau de priorité 3.

En termes d'évolution :

- Si **le nombre de PRE** a augmenté jusqu'en 2010, il **s'est stabilisé** depuis autour de 500 projets. En 2012-2013, 4 nouveaux PRE ont été mis en place, 2 ont été réactivés après une période d'interruption et 4 se sont arrêtés.
- Le nombre de quartiers CUCS de niveau de priorité 1, après avoir augmenté en passant de 785 en 2010 à 868 en 2012, connaît une légère baisse en 2013, avec 826 quartiers couverts.

Depuis 2010-2011, le programme de réussite éducative est ainsi **bien installé sur le territoire national**. Plutôt qu'une augmentation du nombre de PRE par la mise en route de nouveaux projets, c'est aujourd'hui **le développement des projets en cours qui prime**. L'analyse du partenariat au sein des projets ainsi que le nombre et la nature des parcours de réussite éducative construits, analysés dans le détail ci-dessous en sont le témoin.

Le nombre de bénéficiaires de la réussite éducative est ainsi en augmentation avec 128 271 enfants concernés en 2012-2013, pour 114 725 en 2011-2012. Le bond qualitatif très important constaté entre 2010-2011 et 2011-2012 concernant la part d'enfants bénéficiaires de parcours personnalisés, passant de 51% à 62%, se confirme cette année avec **un taux d'individualisation qui se maintient à 62%**. Ce point fait l'objet d'une analyse dans la quatrième partie de ce rapport.

2 > Des partenaires variés et actifs au sein des PRE

2.1 > Des partenaires fortement mobilisés, qui s'impliquent dans la durée

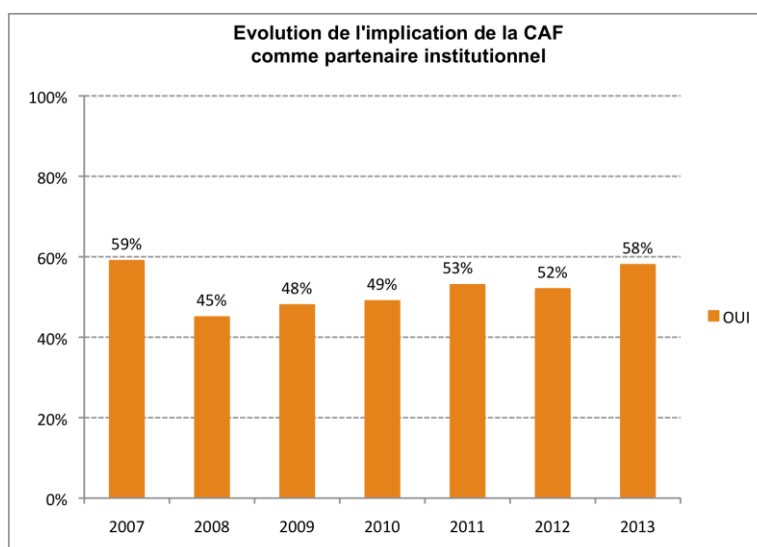
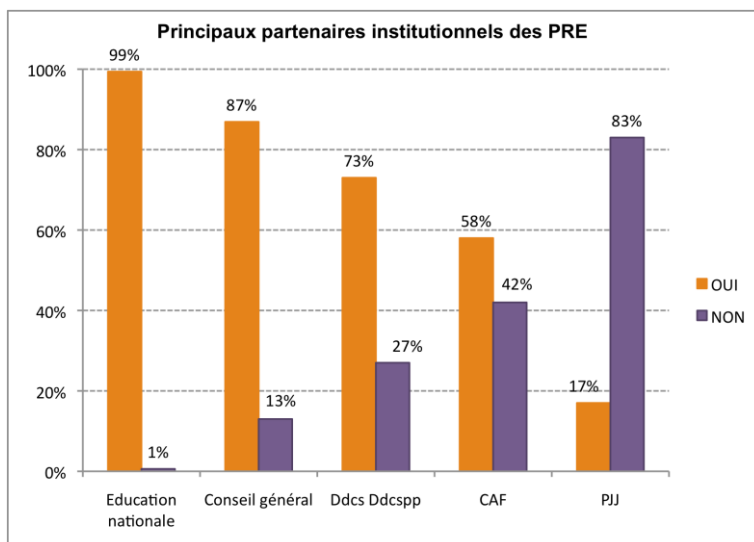
Cette année comme les années précédentes, **l'Education nationale et les Conseils généraux se mobilisent fortement** au sein des projets. L'Education nationale est présente en tant que partenaire institutionnel dans la totalité des projets en 2013 (99%), et les Conseils généraux le sont dans 87% d'entre eux. Leur implication dans le programme de réussite éducative a été immédiate, dès sa mise en œuvre. Elle est constante dans la durée puisqu'elle oscille en effet entre 97% et 100% depuis 2007 pour l'Education nationale et 83% à 89% pour les Conseils généraux.

Au-delà d'une mobilisation institutionnelle, l'Education nationale et les Conseils généraux s'impliquent sur le terrain. L'Education nationale est à l'origine du repérage et de l'orientation vers les PRE de 69% des enfants qui en bénéficient. Ces deux institutions participent aussi activement aux équipes pluridisciplinaires de soutien. 97% des PRE comprennent parmi leur(s) EPS un ou plusieurs professionnels qualifiés en travail social (assistants sociaux, éducateurs, etc.).

Viennent ensuite **les DDCS ou DDCSPP** (Etat) que les coordonnateurs PRE déclarent s'impliquer, indépendamment des crédits Acsé qu'elles allouent, dans près des trois quarts des projets (73%). Cette implication déclarée **est en augmentation de 6 points depuis 2011** (67%).

La Caisse d'Allocations Familiales est, quant à elle, présente dans 58% des projets. Si les CAF étaient impliquées dans 59% des projets au moment de leur mise en œuvre en 2007, leur participation effective avait ensuite diminué en 2008 (45%). Depuis, les CAF **s'impliquent de plus en plus** et constituent des partenaires institutionnels importants. Comme détaillé ci-après, la CAF fait également partie des partenaires qui cofinancent le plus les PRE par des financements directs. En effet, 21% des coordonnateurs la déclarent parmi les cofinanceurs directs de leur projet.

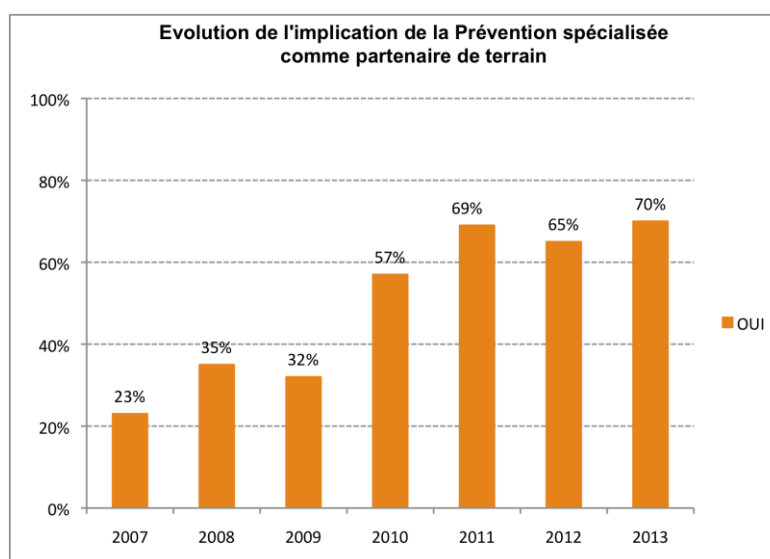
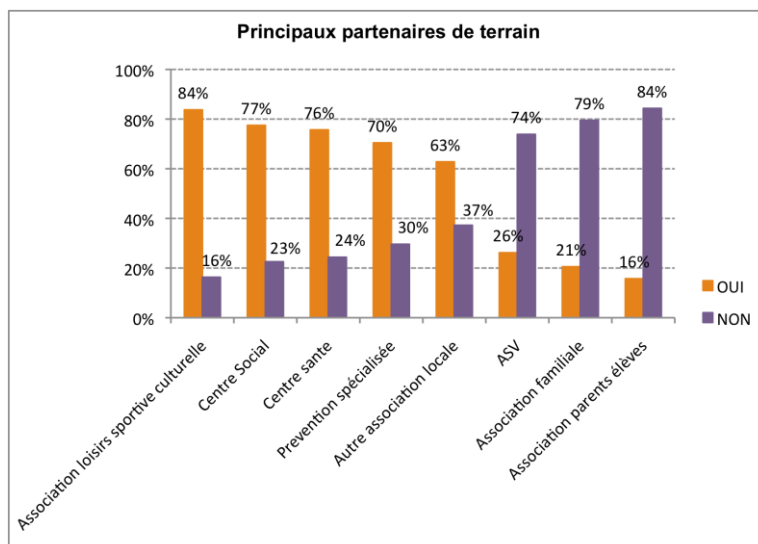
La PJJ est moins présente, étant déclarée comme partenaire institutionnel dans 17% des PRE. La mobilisation de la PJJ n'évolue pas dans le temps, oscillant entre 14,5% et 18% depuis 2007.



Pour leur mise en œuvre sur le terrain, les PRE mobilisent aussi fortement **d'autres partenaires sur des champs diversifiés**. Les associations de loisirs, sportives ou culturelles sont présentes dans 84% d'entre eux, les centres sociaux et les centres de santé dans 77% et 76%, la Prévention spécialisée dans 70% et d'autres associations locales dans 63%. Les ateliers santé ville (ASV), les associations familiales et les associations de parents d'élèves sont moins présentes, étant respectivement déclarés comme partenaires de terrain par 26%⁴, 21% et 16% des coordonnateurs.

Une participation croissante est néanmoins à signaler concernant la Prévention spécialisée, passant de 23% en 2007 à 70% en 2013.

⁴ Cette fréquence moindre pour les ASV s'explique assez largement par leur nombre inférieur à celui des PRE (environ la moitié).



Les PRE témoignent ainsi **d'une forte capacité de mobilisation des partenaires**, parmi lesquels certains se sont impliqués de manière constante depuis la mise en œuvre du Programme (l'Education nationale et les Conseils généraux) et d'autres au fur et à mesure de leur mise en œuvre (les CAF et la Prévention spécialisée notamment). Les partenaires impliqués dans les projets sont aujourd'hui nombreux et diversifiés. Les PRE comptent en moyenne 3,3 partenaires institutionnels et 4,3 partenaires de terrain différents, parmi lesquels des acteurs des champs scolaire, social, socio-éducatif, de la santé.

La **présence des partenaires** est **d'autant plus importante** qu'elle permet non seulement **d'accroître, en amont** de la construction des parcours, **les sources d'orientation des enfants vers le programme**, mais aussi **d'intervenir en aval sur des champs thématiques de plus en plus diversifiés**. Cela garantit d'une part, que les enfants peuvent être repérés dans les différents espaces et lieux qu'ils fréquentent (l'école, mais aussi le centre de loisirs, le club de sport, le centre de soins, etc.) et d'autre part, qu'ils bénéficient d'interventions dans les différents champs de difficultés qu'ils rencontrent.

- Concernant l'orientation des enfants vers les projets, plus le nombre moyen de partenaires institutionnels ou de terrain est élevé, moins la part des enfants orientés par l'Education nationale est importante même si celle-ci demeure

élevée (72% lorsque les PRE déclarent 1 à 2 partenaires institutionnels et 68% lorsqu'ils en déclarent 3 à 5 ; 70% pour les PRE avec 1 à 4 partenaires de terrain et 67% pour ceux qui en ont 5 à 8).

- Concernant la thématique prioritaire d'intervention des PRE, moins la part des enfants orientés par l'Education nationale est importante, moins la thématique prioritaire d'intervention est scolaire. A l'inverse, les loisirs, le soutien aux parents et le sport, dans une moindre mesure, sont des thématiques qui apparaissent plus souvent prioritaires. Lorsque la part des enfants orientés par l'Education nationale est inférieure à 50%, la thématique scolaire apparaît en première position pour 40% des PRE et lorsqu'elle est supérieure ou égale à 50%, elle apparaît prioritaire pour 45% d'entre eux. Alors que 3% des PRE dont plus de 50% des enfants sont orientés par l'Education nationale citent les loisirs comme thématique principale d'intervention, c'est le cas de 14% des PRE comportant moins de 50% d'enfants orientés par cette institution (soit +11 points). Les écarts sont de +5 points et +3 points dans les champs du soutien aux parents et du sport (passant respectivement de 21% à 26% et de 1% à 4%).
- Enfin, plus les partenaires de terrain impliqués dans le projet sont nombreux, et moins la thématique prioritaire est la thématique scolaire, même si elle reste la plus importante. Lorsque les PRE ont 5 à 8 partenaires de terrain, le scolaire est la thématique prioritaire pour 41% d'entre eux, alors que lorsqu'ils en ont 1 à 4, elle est prioritaire pour 47% (+6 points). A cette part moindre du scolaire répond une part accrue des thématiques du soutien aux parents (passant de 20% à 24% pour les PRE avec 5 à 8 partenaires de terrain), de l'éducation à la citoyenneté (passant de 3% à 6%) et de la veille éducative ou du décrochage scolaire (passant de 8% à 11%). De ce point de vue, la participation de certains partenaires semble parfois donner une certaine coloration thématique. Ainsi, la participation d'associations familiales et de parents d'élèves, du Conseil général, de la CAF et de centres de santé semble favoriser l'intervention des PRE dans le champ du soutien aux parents⁵. La présence de la PJJ et de l'éducation spécialisée semble renforcer quant à elle les actions dans le domaine de la veille éducative et des actions de lutte contre le décrochage scolaire⁶.

Cette **capacité du programme de réussite éducative à fédérer les partenaires** au service de la prise en compte des enfants dans leur globalité **est particulièrement novatrice** par rapport aux programmes ou dispositifs éducatifs antérieurs. Les Contrats Educatifs Locaux, les Contrats Enfance Jeunesse, les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité n'ont jamais généré une mobilisation aussi forte des acteurs de terrain, et en particulier des acteurs de l'Education nationale. Il en est de même pour les acteurs socio-médicaux des Conseils généraux qui ne s'étaient jamais impliqués à cette hauteur dans d'autres dispositifs, tels que la veille éducative.

Des facteurs structurants du programme ont facilité cette implication des partenaires, parmi lesquels :

- les démarches préalables de **co-construction des projets** engagées dans de nombreux sites et l'élaboration de **Chartes de déontologie** garantissant les

⁵ Alors que 20% des PRE où les associations familiales ne sont pas impliquées ont pour thématique prioritaire le soutien aux parents, c'est le cas de 28% de ceux où elles sont impliquées. Alors que 15% des PRE où le Conseil général n'est pas impliqué ont pour thématique prioritaire le soutien aux parents, c'est le cas de 23% de ceux où il est impliqué.

⁶ Alors que 8% des PRE où la PJJ n'est pas impliquée ont pour thématique prioritaire la veille éducative et le décrochage, c'est le cas de 14% de ceux où la PJJ est impliquée. Alors que 6% des PRE où la Prévention spécialisée n'est pas impliquée ont pour thématique prioritaire la veille éducative et le décrochage, c'est le cas de 11% de ceux où elle est impliquée.

échanges d'informations entre professionnels dont certains n'étaient pas issus des champs sociaux et médicaux, dans le respect des familles et de leurs droits ;

- l'obligation de faire porter chaque projet par une **structure juridique indépendante avec comptabilité publique**, gérant le budget alloué par l'Etat pour la réussite éducative et dont **chaque institution est co-pilote** ;
- le travail **concret autour des situations individuelles** au sein des équipes pluridisciplinaires apportant des plus-values du fait du regard croisé des différents professionnels présents et des pistes de solutions possibles qui changent les trajectoires individuelles des enfants bénéficiaires.

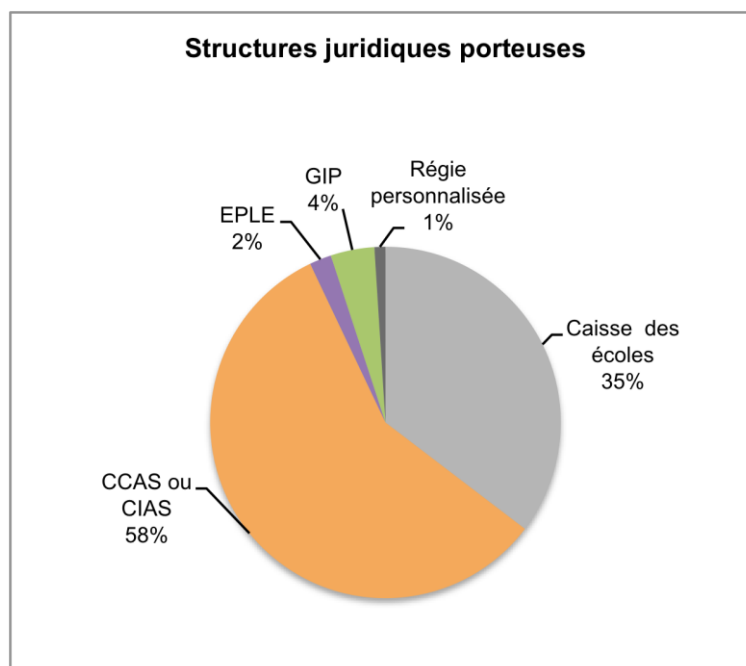
2.2 > Un mode de portage des projets qui favorise l'implication des partenaires

Dès la mise en œuvre des PRE, il est prévu que ceux-ci soient portés par une **structure juridique soumise à la comptabilité publique**, (CCAS ou CIAS⁷, Caisse des écoles, GIP, EPLE ou Régie personnalisée). L'introduction de ce mode de portage constitue une **nouveauté** dans le mode de gestion des dispositifs éducatifs partenariaux existant jusque-là. Bénéficiant d'une comptabilité propre et recevant directement les financements attribués au projet, les structures porteuses sont dotées d'une **autonomie de gestion**. Ayant obligation de constituer une instance partenariale élargie à tous les partenaires éducatifs du territoire pour la mise en œuvre et le suivi du projet, elles bénéficient d'une **autonomie de décision**. Ce mode de portage **permet l'implication, à part égale, de tous les partenaires éducatifs dans le pilotage et la mise en œuvre du projet**. Il distingue la réussite éducative de tous les projets éducatifs antérieurs (comme les Contrats Educatifs Locaux par exemple) qui, s'ils étaient pilotés par un Comité de pilotage partenarial et visaient le partenariat entre les acteurs éducatifs sur le terrain, étaient néanmoins portés par la collectivité locale qui gérait intégralement son budget. La réussite éducative franchit un pas supplémentaire en inscrivant dans son mode de portage le partenariat souhaité entre les acteurs. Ce mode de portage invite les partenaires éducatifs à s'impliquer davantage dans le projet, dont ils se sentent réellement partie prenante.

En 2013, 57% des PRE sont portés par un CCAS ou CIAS et 35% par une Caisse des écoles. 5% des PRE sont portés par des GIP qui sont le plus souvent des GIP « Politique de la Ville » ou « Réussite éducative », ces derniers ayant été créés pour porter le PRE. 3% sont portés par des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLE) et 1% par une Régie personnalisée. Ce sont donc **les CCAS ou CIAS et les Caisses des écoles qui ont été largement privilégiés** pour mettre en place et développer les PRE.

Cette répartition des PRE selon le type de structure juridique porteuse est tout à fait stable dans le temps. Les changements de structure juridique pour porter le PRE sont relativement rares, tant leur élaboration a été complexe en début de projet.

⁷ Centre intercommunal d'action sociale

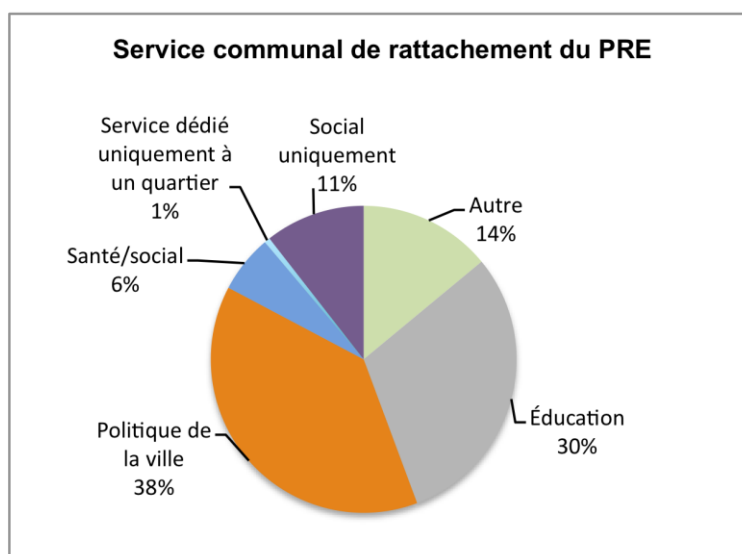


Certains types de structures juridiques favorisent plus que d'autres l'implication des partenaires dans le PRE. Si les CCAS ou CIAS et les Caisse des écoles, qui représentent la forte majorité des structures juridiques porteuses, se situent à cet égard dans la moyenne, il semble que les EPLE peinent à mobiliser des partenaires de champs variés. En revanche, les GIP, parmi lesquels les GIP réussite éducative, semblent avoir plus de facilités à les impliquer. Il est néanmoins important de rester prudent quant aux résultats présentés ci-dessous dans la mesure où le nombre d'EPLÉ et de GIP est relativement réduit (respectivement 12 EPLÉ et 22 GIP).

En moyenne, quelle que soit la structure juridique porteuse, les PRE mobilisent 1 à 2 partenaires institutionnels pour 19% d'entre eux et 3 à 5 pour 81%. Les EPLÉ sont proportionnellement plus nombreux à n'en mobiliser qu'1 ou 2 (42%) et moins nombreux à en mobiliser 3 à 5 (58%). Alors que les Conseils généraux sont impliqués dans 87% des PRE, ils ne sont présents que dans 58% des PRE portés par des EPLÉ. Il en est de même pour la Prévention spécialisée mobilisée à 70% en moyenne sur l'ensemble des PRE, et à 50% seulement dans le cadre des PRE portés par des EPLÉ. La CAF, présente dans 58% des PRE, l'est à 50% au sein des EPLÉ. En revanche, tous les GIP totalisent 3 à 5 partenaires institutionnels (contre 81% en moyenne). Les Conseils généraux y participent dans la totalité des cas, la CAF à 73% (contre 58% en moyenne), et la PJJ dans 23% d'entre eux (contre 17% en moyenne). C'est sans doute la coloration thématique plus scolaire des PRE portés par des EPLÉ qui induit cette moindre propension à s'impliquer du secteur médico-social.

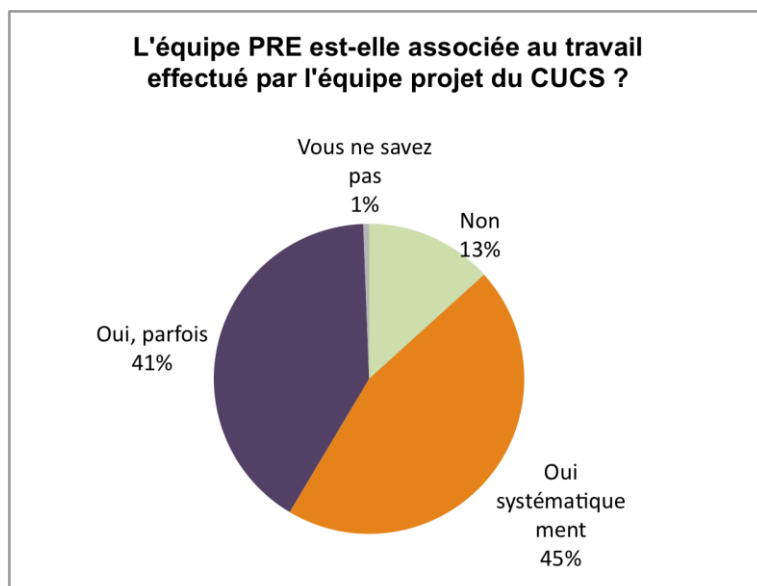
Si le mode de portage est partenarial, la mise en œuvre des PRE est assurée par les communes. Les projets sont principalement rattachés aux services portant **la politique de la ville ou l'éducation** (pour respectivement 38% et 30% d'entre eux). Viennent ensuite les services sociaux (11%) et les services liés à la santé et au social (6%). La répartition des PRE selon les services municipaux auxquels ils sont rattachés est tout à fait stable par rapport à l'an dernier. D'autres services municipaux sont mentionnés, parmi lesquels les services traitant de la jeunesse, des sports et des loisirs, ceux liés à l'animation locale, les services à la population, la vie sociale, le lien social. Certains PRE sont directement rattachés à un service portant le nom de réussite éducative. Enfin, quelques-uns sont sous la responsabilité directe de la Direction Générale des villes.

Même si les différences ne sont pas très marquées selon les types de services municipaux mettant en œuvre les PRE, **le service éducation semble permettre davantage la mobilisation des partenaires**. Alors que 57% des PRE rattachés au service éducation des villes comprennent entre 5 et 8 partenaires de terrain, c'est le cas de 27% des PRE rattachés au service santé/social et 33% de ceux qui sont rattachés à un service dédié uniquement à un quartier. Les PRE rattachés au service politique de la ville comptent 5 à 8 partenaires de terrain pour 44% d'entre eux. La CAF, la Prévention spécialisée, les centres de santé et les Ateliers Santé Ville ont davantage tendance à s'impliquer lorsque le service municipal qui met en œuvre le PRE est celui de l'éducation. Ce constat ne s'explique pas par les thématiques prioritaires développées par les PRE qui ne varient pas selon les services qui les mettent en œuvre. Il s'explique peut-être par les habitudes de travail en partenariat des services de l'éducation avec l'ensemble des acteurs en lien avec l'enfance et la jeunesse.



2.3 > Des liens forts entre les PRE et les équipes CUCS et des liens qui se renforcent avec les ASV

Une part très importante des équipes PRE (86%) est associée au travail effectué par l'équipe chargée de la mise en œuvre du CUCS au niveau local. 45% sont associées systématiquement, et 41% parfois (à noter que 17 PRE interviennent sur des territoires hors CUCS). La part de celles qui sont associées systématiquement est en augmentation de 3 points par rapport à l'an dernier. Ces liens semblent particulièrement importants dans la mesure où ils permettent en partie de renforcer le partenariat autour du PRE. En effet, les PRE qui comptent 3 à 5 partenaires institutionnels ont, pour 88% d'entre eux, une équipe qui est en lien avec celle de la politique de la ville contre 80% parmi les PRE avec 1 à 2 partenaires institutionnels. Le même constat peut être fait concernant le partenariat de terrain.

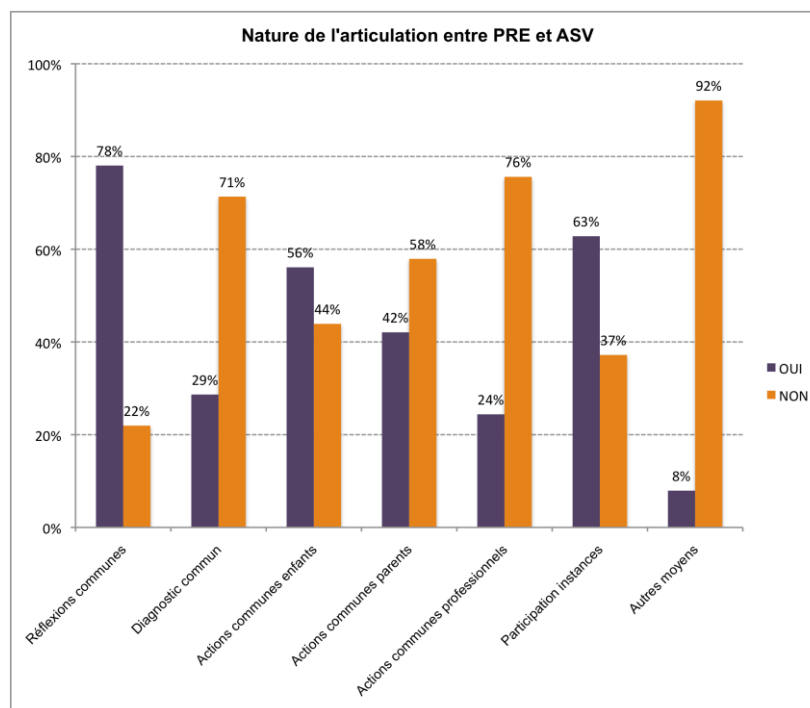


Ce travail entre les équipes CUCS et PRE est **d'autant plus fort que le service communal de rattachement du PRE est celui de la politique de la ville ou un service dédié uniquement à un quartier**. Alors que 61% des équipes PRE rattachées au service politique de la ville et 67% des équipes PRE rattachées à un service dédié à un quartier travaillent systématiquement en lien avec l'équipe chargée du CUCS, c'est le cas de 23% des PRE rattachés au service du champ social uniquement et de 27% des PRE rattachés au service des champs sociaux et santé.

Au-delà du service de rattachement du PRE à la collectivité qui est déterminant dans l'établissement des liens entre le PRE et le CUCS, **l'ancienneté du PRE favorise également, bien que dans une moindre mesure, l'approfondissement de ces liens**. En effet, alors que 87% des PRE de plus de 4 ans ont établi des liens systématiques avec l'équipe projet du CUCS, c'est le cas de 82% pour les PRE de moins de 4 ans.

Concernant les relations entre les PRE et les ASV, selon les coordonnateurs, les territoires couverts par la réussite éducative comprennent un ASV pour moins de la moitié d'entre eux (48%). Lorsqu'il y a un ASV, **il existe une articulation entre les deux dispositifs dans 68% des cas. Cette articulation semble renforcée par rapport à l'an dernier** où elle était de 62%, soit une augmentation de 6 points. Lorsqu'il n'existe pas d'articulation entre le PRE et l'ASV, 75% des coordonnateurs des PRE prévoient de renforcer ce lien. Cette part est également en augmentation depuis 2012 (+10 points). **L'hypothèse peut ainsi être émise d'une volonté de renforcer les liens entre les PRE et les ASV.**

Les équipes PRE et ASV échangent principalement autour de **réflexions communes et participent à leurs instances respectives**. Des **actions communes** sont également mises en œuvre, principalement en direction des enfants. La construction de **diagnostics thématiques** communs entre PRE et ASV n'est menée que dans 29% des PRE où il existe une articulation avec le dispositif.



2.4 > Des partenaires qui soutiennent les projets financièrement

> Montants et origines des cofinancements⁸ et des valorisations

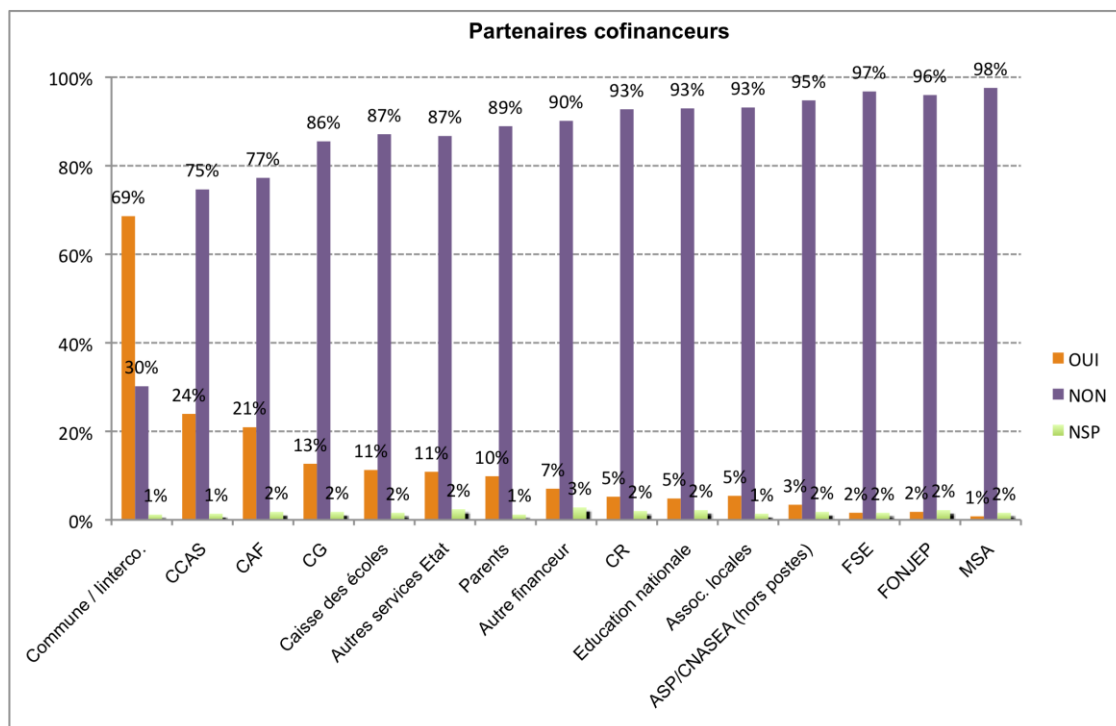
En plus de leur implication concrète au sein des PRE, **les partenaires contribuent également financièrement aux projets, de manière directe ou sous forme de valorisations**. Si, au départ, la réussite éducative était financée quasi exclusivement par l'Etat, elle draine aujourd'hui **des participations financières importantes de la part des partenaires**, ce qui témoigne de **la crédibilité qu'ils accordent au programme et de ses effets sur les enfants**.

Pour l'année civile 2012, selon les déclarations des coordonnateurs des projets, le **budget total de la Réussite éducative en financements directs s'élève à près de 108 700 000 d'euros**. L'Acsé, avec un budget annuel alloué aux PRE de 79 700 000 euros, y participe à hauteur de 73%. **Les partenaires** qui contribuent directement aux financements des projets pour un total d'environ **29 000 000 euros**, y participent à hauteur de **27%**.

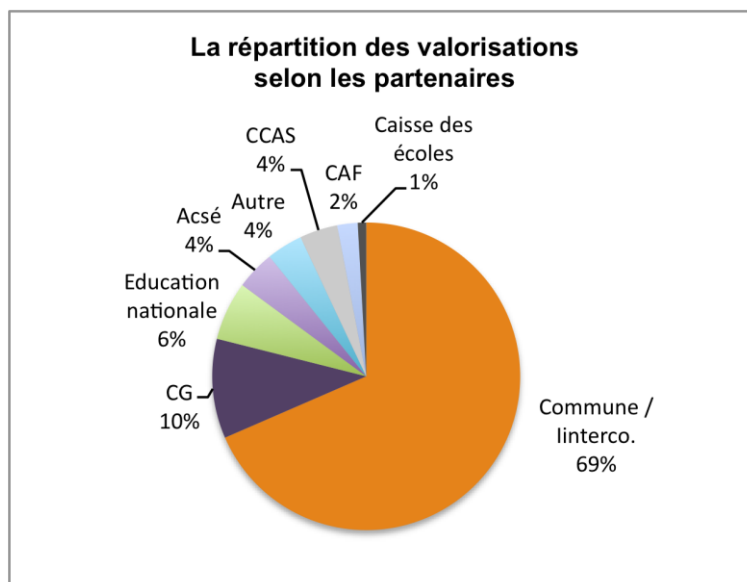
Les communes ou intercommunalités sont les partenaires qui s'impliquent le plus dans le cofinancement direct des PRE. 69% des projets bénéficient de cofinancements directs de la part de leur commune ou intercommunalité, pour un montant total estimé à un peu plus de 20 120 000 euros. Viennent ensuite les CCAS ou CIAS qui cofinancent 24% des projets, puis la CAF qui abonde pour 21% d'entre eux pour un montant total estimé à

⁸ Ces données sur les cofinancements ou les valorisations, comme les autres résultats de l'enquête, sont fondées sur le principe de la déclaration, et sont fournies par les coordonnateurs, qui ne sont pas nécessairement chargés eux-mêmes de la comptabilité des projets. Les données présentées dans cette partie sont ainsi à considérer comme des ordres de grandeur. Cette année néanmoins, pour plus de précision concernant le budget de l'Acsé alloué aux PRE, ce sont les montants transmis par l'Agence qui ont été considérés pour chaque PRE.

1 362 000 euros. Les Conseils généraux sont présents financièrement dans 13% des projets, pour près de 950 000 euros.



A ces contributions financières directes s'ajoutent les valorisations de la part des partenaires, sous forme de mise à disposition de personnels, de locaux, de matériel, etc. Celles-ci représentent pour 2012 un total de près de 18 270 000 euros. Là encore, ce sont les communes qui s'impliquent le plus. Parmi l'ensemble du budget estimé de valorisations, elles participent à hauteur de 70%, devant les Conseils généraux (10%) et l'Education nationale (6%).



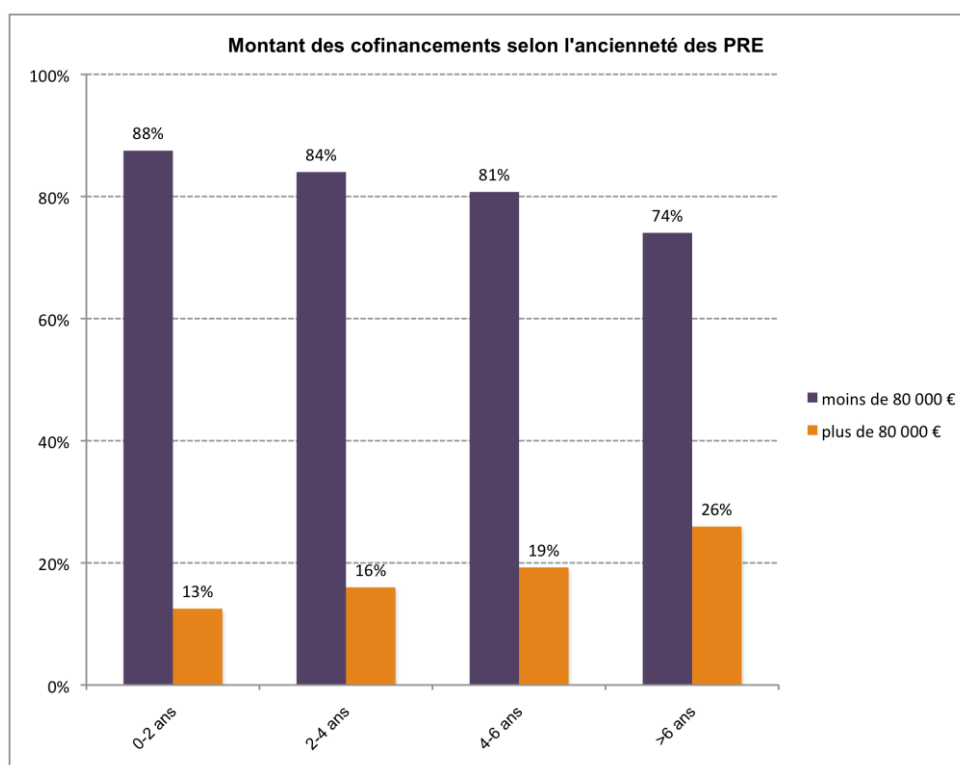
Compte tenu de l'ensemble des financements mobilisés, tant directs qu'indirects, **le budget global des PRE peut être estimé à près de 127 M€,** les communes étant impliquées à hauteur de 32,7 M€, soit environ 27% du total.

La composition du budget des projets est **différenciée selon les sites**. Si la moyenne des financements Acsé qui le composent est de 72% pour l'ensemble des projets, le budget de 59% d'entre eux en compte plus de 72%, et 41%, moins. Les PRE qui mobilisent le moins de cofinancements, soit ceux dont la part des financements Acsé représente plus de 72% de leur budget, se distinguent des autres sur le critère suivant. Ils construisent une part de parcours plus importante pour leurs bénéficiaires. 83% de ces PRE comptent plus de 50% de parcours, contre 68% pour ceux qui mobilisent d'autres sources de financements. Ce constat peut peut-être s'expliquer par le fait que la participation financière de certains partenaires implique parfois la mise en place d'actions spécifiques moins directement en lien avec la construction de parcours. Pour les PRE qui mobilisent des cofinancements directs, la thématique prioritaire est scolaire pour 46% d'entre eux, contre 36% pour les PRE qui ne mobilisent pas de cofinancements.

> **L'ancienneté du PRE, un facteur déterminant dans sa capacité à mobiliser des cofinancements**

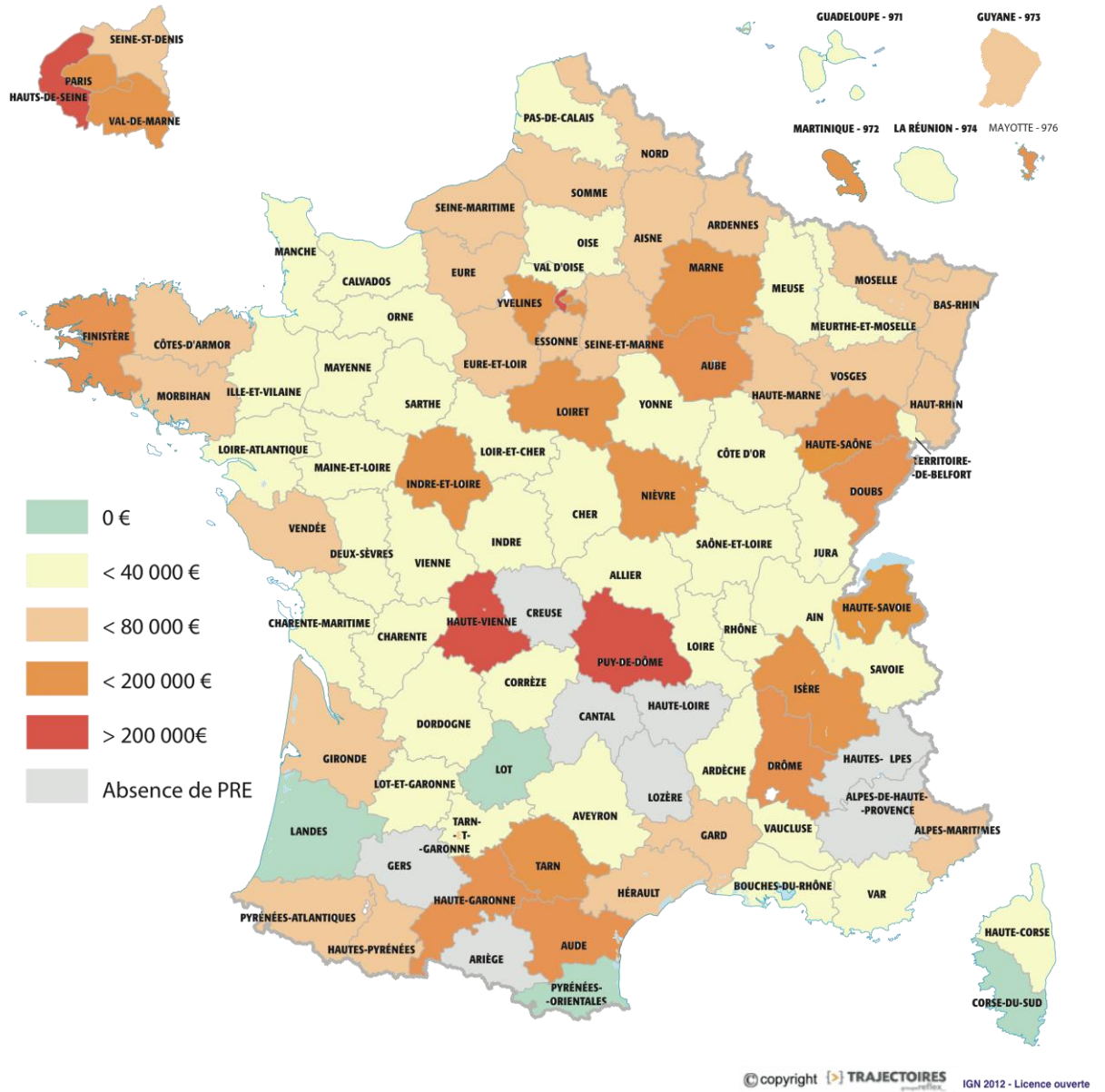
Plus les PRE sont anciens, plus ils mobilisent des cofinancements importants après la phase de démarrage. Alors que 24% des PRE de plus de 4 ans mobilisent plus de 80 000 € de cofinancements, c'est le cas pour 16% seulement des PRE de moins de 4 ans. A l'inverse, ceux de moins de 4 ans mobilisent pour 84% d'entre eux moins de 80 000 €, contre 76% pour les plus de 4 ans.

De la même manière, les PRE qui ont moins de 4 ans **bénéficient moins souvent de valorisations** : alors que 15% des PRE en moyenne ne bénéficient d'aucune valorisation, c'est le cas pour 22% de ces PRE les plus récents.

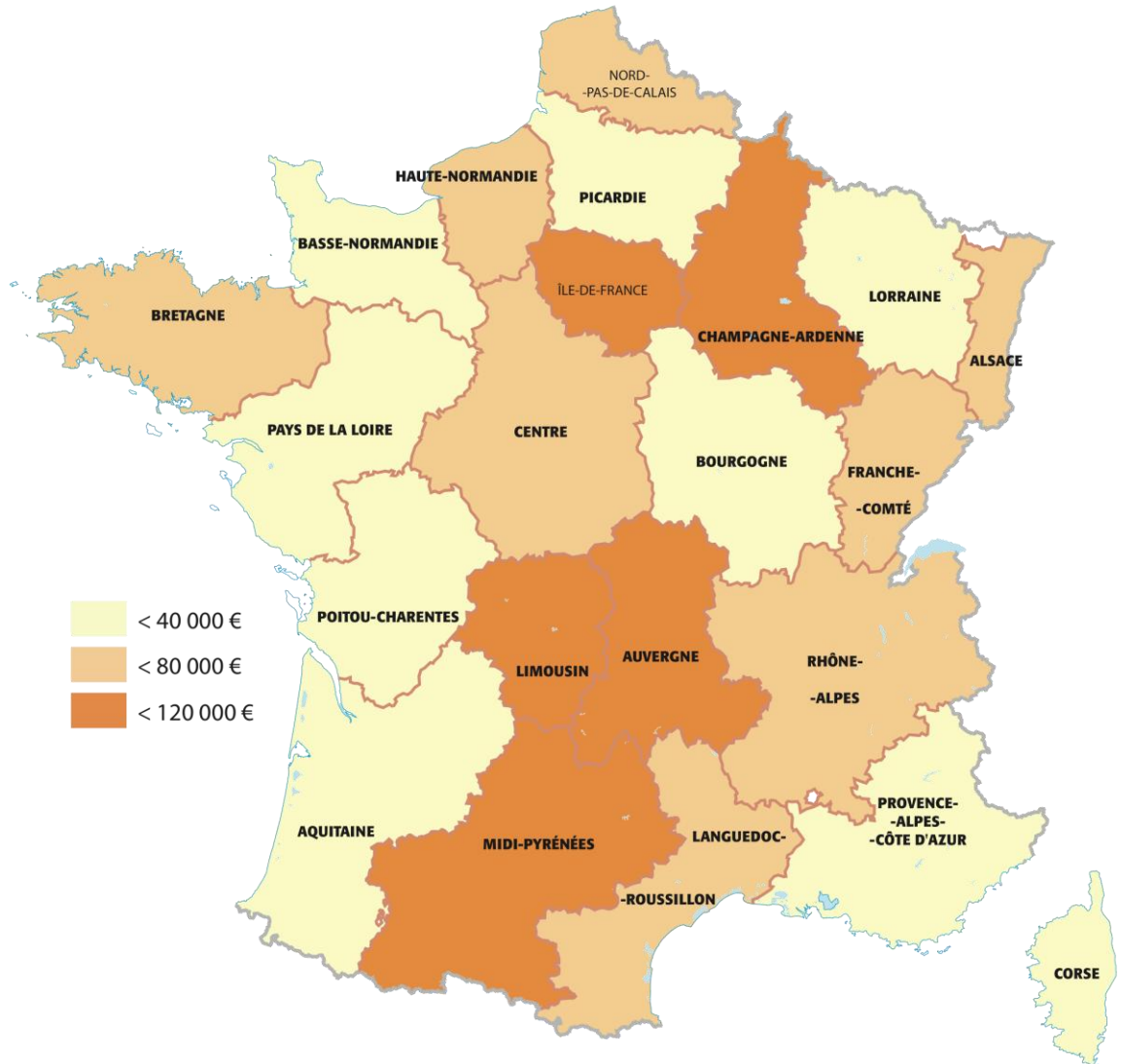


> **Le montant moyen de cofinancements et des valorisations par PRE, à l'échelle départementale et régionale**

Le montant moyen de cofinancements mobilisés par PRE par département (hors Acisé)



Le montant moyen de cofinancements mobilisés par PRE par région (hors Acisé)



En résumé :***Des partenaires variés et actifs au sein des PRE***

- Le programme de réussite éducative **se distingue par sa capacité à mobiliser l'ensemble des partenaires** qui interviennent en faveur des enfants et des jeunes. Si **l'Education nationale et les Conseils généraux**, qui se sont impliqués dès l'origine des PRE, **maintiennent leur mobilisation forte dans la durée**, les PRE associent aussi de nombreux autres partenaires (les associations de loisirs, sportives et culturelles, les centres sociaux, les centres de santé, d'autres associations locales, etc.). Parmi eux, **la CAF et la Prévention spécialisée sont de plus en plus présentes** au cours du temps. Alors que la CAF était présente dans 45% des projets en 2008, elle l'est dans 58% en 2013. La présence de la Prévention spécialisée dans les PRE a augmenté de 47 points entre 2007 et 2013 (de 23% à 70%).
- **La diversité des partenaires** impliqués dans les PRE est très importante car elle permet à tous les acteurs éducatifs d'être **actifs dans le repérage des enfants** dans leurs différents espaces de vie. Si l'Education nationale reste le principal acteur orientant les enfants, les sources d'orientation se diversifient lorsque les partenaires sont plus nombreux. De plus, la présence de partenaires variés permet un **élargissement des thématiques d'intervention** des PRE qui, si elles restent majoritairement scolaires, s'orientent davantage vers le soutien aux parents, les loisirs (etc.).
- Au-delà d'une participation active des partenaires dans les instances de pilotage et les équipes de terrain, **les partenaires s'engagent également financièrement pour les PRE**. Ainsi, le principe du cofinancement par les partenaires a été rendu systématique et obligatoire à la fin de la loi de programmation en 2009 (celle-ci permettait le financement total sur les crédits de la politique de la ville). Cette disposition a dû être intégrée par les nouveaux PRE dès leur mise en place.
- Pour l'année civile 2012, ils ont contribué à hauteur de 27% du budget global alloué à la réussite éducative, l'Acsé finançant le programme à 73%. Les communes et les intercommunalités, qui contribuent pour 69% des cofinancements directs, sont les principales institutions cofinanceurs des PRE. Il faut également signaler la participation des CCAS / CIAS, de la CAF et des Conseils généraux. Outre une participation financière directe, les partenaires soutiennent également les PRE par des contributions non financières, valorisées à hauteur totale de 18,3 M€ en 2012, les participations les plus significatives étant apportées par les communes (70%), les Conseils généraux (10%) et l'éducation nationale (6%).
- **Trois points structurants des PRE** ont permis cette implication inédite des partenaires dans les projets :
 - le travail de **co-construction des projets** au moment de leur mise en œuvre avec la définition de **Charte déontologique** garantissant la qualité et la confidentialité des échanges entre les partenaires,
 - le travail autour des **situations individuelles** des enfants permettant de trouver des solutions concrètes et visibles,
 - le mode de portage des projets, assuré par une **structure juridique autonome à comptabilité publique**, pilotée par l'ensemble des partenaires, qui facilite leur implication en leur donnant une place déterminante dans les orientations données aux projets et dans leur mise en œuvre.

3 > Un fonctionnement axé sur les équipes pluridisciplinaires et l'accompagnement des parcours

Pour rappel, les PRE sont globalement structurés autour d'un temps de coordination, d'une ou de plusieurs équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS) et d'un temps de référence de parcours.

- La **coordination** vise à structurer et formaliser le partenariat pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de chaque projet. Elle conçoit et anime les EPS. Elle organise aussi le travail des différents postes affectés au projet. Elle vise enfin à rendre compte de ses avancées (au niveau budgétaire, mais aussi des effets produits sur les enfants et leurs familles).
- L'**EPS** est composée de professionnels de champs d'intervention variés et complémentaires (scolaire, social, socio-éducatif, sanitaire, etc.). Elle a pour mission d'analyser la situation de chaque enfant dans sa globalité avec le regard croisé des professionnels : son environnement familial, social, scolaire (etc.), ses difficultés mais aussi les potentialités sur lesquelles il est possible de s'appuyer. Cela lui permet d'élaborer et de proposer à la famille un parcours de réussite éducative pour faire évoluer favorablement la situation de l'enfant, qu'elle suit jusqu'à la fin du parcours.
Selon les projets, les EPS prennent des configurations variées. Elles peuvent être composées de manière fixe ou modulable selon les situations d'enfants examinés. Elles peuvent être ou non organisées par tranche d'âge, par quartier. Elles peuvent avoir été créées *ex nihilo* ou par l'élargissement à de nouveaux partenaires des équipes de professionnels pluridisciplinaires existantes (comme les équipes éducatives de l'Education nationale ou les équipes mises en place au moment de la veille éducative).
Quoiqu'il en soit, **les EPS constituent une particularité importante du programme dans le soutien aux enfants en difficulté**. Très peu de dispositifs avaient proposé jusque-là **une pluridisciplinarité aussi aboutie** dans l'analyse des situations individuelles (comprenant par exemple l'animateur du Service jeunesse d'une commune, l'assistante sociale de secteur, un psychologue du CMPP, l'animateur du centre de loisirs, un directeur d'école, etc.).
- La **référence de parcours** comprend le temps d'accompagnement de l'enfant et de sa famille durant la mise en œuvre du parcours. Le contenu de ce temps est très variable dans la mesure où il est très adapté aux besoins des situations individuelles. Il peut par exemple s'agir de temps d'échanges et d'écoute avec les parents, d'accompagnements physiques de l'enfant à certaines actions du parcours, etc. La référence de parcours constitue aussi une innovation importante du programme de réussite éducative. En effet, très peu d'acteurs éducatifs avaient jusque là dans leurs missions le temps de mettre en œuvre cet accompagnement de forte proximité.

D'autres acteurs interviennent aussi dans la mise en œuvre des projets : des agents en charge de leur suivi administratif ainsi que des professionnels médicaux, sociaux, liés au champ de l'animation (etc.) impliqués dans les actions, souvent sous forme de vacations.

Bien sûr, les partenaires éducatifs des institutions de droit commun (l'Education nationale, les Conseils généraux, les centres de santé, les centres sociaux, les

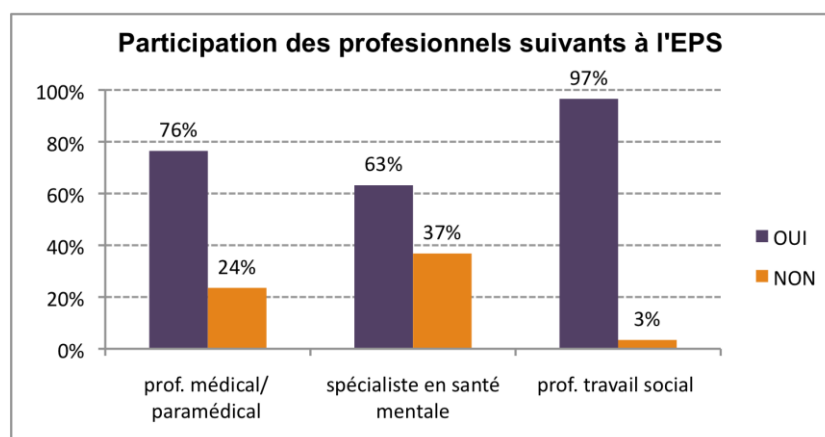
associations locales, etc.) sont fortement sollicités. Cette année, l'enquête permet d'approcher leur participation aux PRE à travers une estimation, par les coordonnateurs, du temps passé par chacun de ces professionnels au sein des EPS ou dans le cadre du suivi des enfants, de l'accompagnement des parents, etc.

3.1 > Des équipes pluridisciplinaires actives et consacrées à la construction des parcours

En 2013, **2 136 équipes pluridisciplinaires de soutien** sont actives au sein des PRE⁹. Le nombre d'EPS a augmenté de 10% par rapport à 2012. Il a été multiplié par 2,7 depuis 2007. Le nombre d'EPS est donc **en augmentation continue** depuis le début de la mise en œuvre des PRE. Ce constat s'explique non pas par l'augmentation du nombre de projets, qui s'est stabilisé depuis 2010, mais par **l'augmentation du nombre d'enfants en parcours** de réussite éducative, qui requiert la mobilisation des EPS.

Les EPS se réunissent en moyenne **12 fois par an**. Ce rythme de réunion est en légère diminution par rapport à 2012 (13 fois par an) et 2011 (14). Il reste néanmoins élevé et permet d'engager l'accompagnement des enfants et des jeunes en difficulté rapidement. En effet, le délai moyen entre le moment où l'enfant est orienté vers le PRE et l'étude de sa situation en EPS est de seulement **19 jours**. Les EPS témoignent donc **d'une réactivité très importante**, ce qui en constitue une véritable plus-value du PRE par rapport à d'autres dispositifs, beaucoup plus longs à se mettre en œuvre.

Les EPS associent effectivement **des professionnels de champs variés** qui sont en capacité de produire des diagnostics exhaustifs de la situation des enfants et des jeunes et des parcours de réussite éducative. Elles comprennent en quasi totalité au moins un travailleur social (assistant social, éducateur, etc.), 76,5% un professionnel du champ médical ou paramédical et 63% incluent un spécialiste de santé mentale. Hormis une légère diminution de la présence de professionnels du champ médical ou paramédical (- 4,5 points par rapport à 2012), il n'y a pas d'évolution majeure dans la composition des EPS par rapport à l'an dernier.



L'activité des équipes pluridisciplinaires est centrée d'une part sur **la construction des parcours**, et d'autre part sur **leur suivi** dans la durée.

Concernant **la construction de parcours**, plus les EPS se réunissent, plus la part des parcours individualisés de réussite est importante par rapport à celle des autres

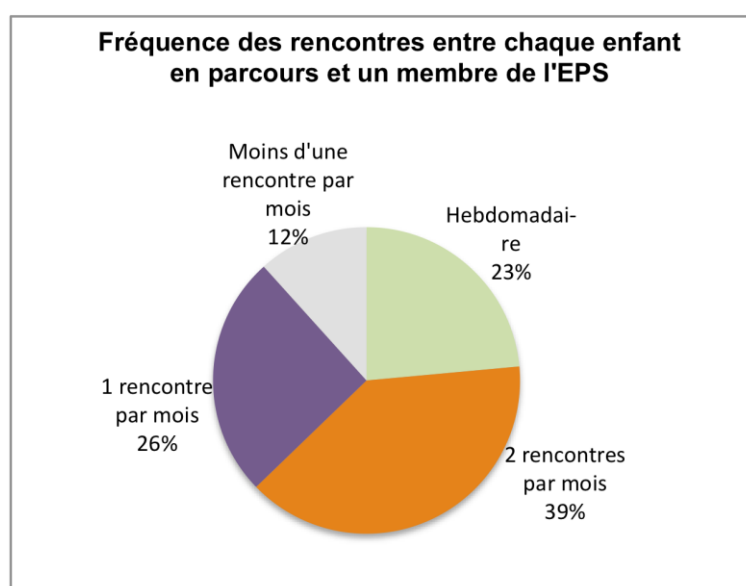
⁹ Nous avons supprimé de ce total les PRE qui déclaraient 70 EPS et plus, soit 1 site pour 2012, qui déclarait 120 EPS.

bénéficiaires. Parmi les sites qui comptent plus de 10 réunions annuelles des EPS, 65% comptent plus de 75% d'enfants en parcours individualisés par rapport à l'ensemble des enfants pris en charge, pour 58% concernant les sites qui totalisent moins de 10 réunions annuelles.

Concernant **le suivi des parcours** et de l'évolution des enfants et des jeunes qui en bénéficient :

- Dans **83% des projets**, les EPS se prononcent sur tous les enfants **en début de parcours**.
- Lorsque les enfants sont en parcours, 45% des projets procèdent à ce réexamen par l'EPS pour chaque enfant en parcours, et 52% le font seulement pour certains enfants. **Seuls 2% des PRE** ne réexaminent plus la situation des enfants durant leur parcours.
- Le **nombre de rencontres entre l'enfant en parcours et un des professionnels participant à l'EPS est élevé** (hebdomadaire dans 23,5% des projets, bimensuel dans 39%, mensuel dans 25,5% et inférieur à une rencontre par mois dans seulement 12% des projets). L'accompagnement personnalisé par un adulte référent en lien fréquent avec la famille et l'enfant, durant des moments formalisés ou informels, est un point fort du programme de réussite éducative. Le suivi renforcé qu'il permet, de même que l'établissement de relations privilégiées avec les enfants et les familles, sont des garanties du succès des parcours.
- Enfin, **71% des PRE déclarent que leur(s) EPS statue(nt) sur chaque sortie de parcours**. Ce moment est souvent l'occasion, pour les membres de l'EPS, de faire un bilan des actions menées et des évolutions des enfants et de leur famille par rapport aux difficultés initiales. La question des relais à travailler dans le cadre du droit commun peut également être posée.

L'activité des EPS dans le suivi des enfants et des jeunes est **légèrement plus soutenue** qu'en 2012. En effet, alors que dans 83% des projets, les EPS se prononcent sur tous les enfants en début de parcours, c'était le cas de 81% d'entre eux en 2012. 2% seulement des PRE ne réexaminent pas la situation des enfants durant leur parcours, contre 6% l'an dernier. Les rencontres d'un membre de l'EPS avec les familles sont encore plus régulières : 23,5% des PRE déclarent qu'elles sont hebdomadaires contre 20% l'an dernier.



Certaines marges de progression existent encore afin de renforcer le suivi des enfants en parcours.

- **17% des PRE déclarent que leur(s) EPS n'examine(nt) pas la situation des enfants en début de parcours.** Des enfants entrent donc en parcours sans avoir bénéficié d'un diagnostic pluridisciplinaire de leur situation, alors que cette analyse constitue une réelle plus-value du dispositif puisqu'elle permet d'une part d'aborder l'ensemble des champs de difficultés de l'enfant et d'autre part, d'envisager tous les axes possibles d'actions. Parmi ces PRE, une partie engage en effet certains enfants dans des actions d'accompagnement à la scolarité sans analyse complète de leur situation, considérant que leurs difficultés sont principalement scolaires. La réalisation d'un diagnostic pluridisciplinaire permettrait néanmoins certainement de révéler d'autres difficultés sous-jacentes, les difficultés scolaires apparaissant souvent comme symptômes d'autres problèmes. La qualité des parcours engagés pour ce type de situations s'en trouverait fortement améliorée.
- **29% des PRE ne statuent pas sur la situation de chaque enfant en fin de parcours.** Or, il s'agit d'un moment clé du parcours qui pose souvent problème pour les parents, les enfants et les équipes des PRE qui les accompagnent. Ce moment gagnerait donc en qualité s'il était acté de concert par les membres de l'équipe pluridisciplinaire et avec la famille. Se pose en effet la question des liens avec le droit commun suite à la fin de parcours et la question de l'autonomisation de la famille.
- Ce sont **les PRE qui construisent la part d'accompagnements personnalisés la moins importante qui suivent de manière moins systématique les enfants** lorsqu'ils sont **en parcours**. Parmi les PRE qui comptent plus de 75% de parcours individualisés, 86% réalisent systématiquement un diagnostic à l'entrée en parcours contre 77% pour ceux qui comptent moins de 25% de parcours. De même, si les PRE ayant plus de 75% de parcours envisagent pour 77% la sortie de parcours en EPS, c'est le cas pour seulement 45% des PRE qui comptent moins d'un quart de parcours.

Enfin, la moyenne du nombre annuel de réunion des instances institutionnelles (comités de pilotage et comités techniques) est de 3,6 pour l'ensemble des PRE.

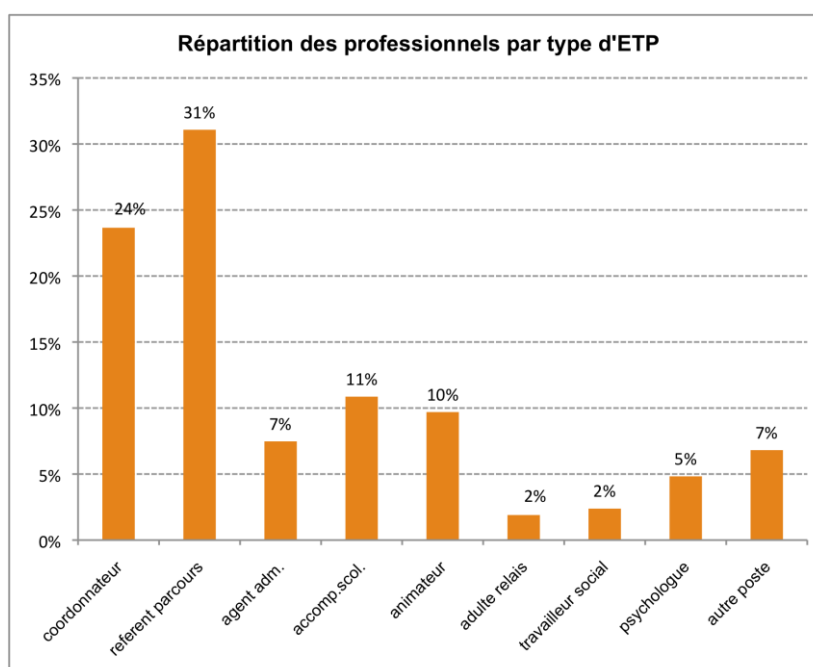
3.2 > Un nombre de postes et d'ETP qui diminue légèrement par rapport à 2012

En 2013, les PRE totalisent un nombre de **4 902 postes** affectés à la mise en œuvre des projets et des accompagnements de parcours. Ceux-ci correspondent à un total de **1 676 équivalents temps plein (ETP)**, soit une moyenne de **3,4 ETP par projet**. 4% des PRE ne mobilisent aucun poste financé par le PRE, soit une très faible part.

Par rapport à 2012, le nombre de postes et d'équivalents temps plein **connaît une légère diminution**. Ils passent en effet de 5 163 postes à 4 902, et de 1 768 ETP à 1 676, soit une diminution de 5%. Ainsi, alors que le nombre de postes et d'ETP correspondants ont augmenté de manière continue jusqu'en 2010, ils sont en diminution progressive depuis. Ce mouvement suit visiblement l'évolution du nombre de PRE qui, comme vu précédemment, a augmenté continuellement jusqu'en 2010 pour se stabiliser ensuite.

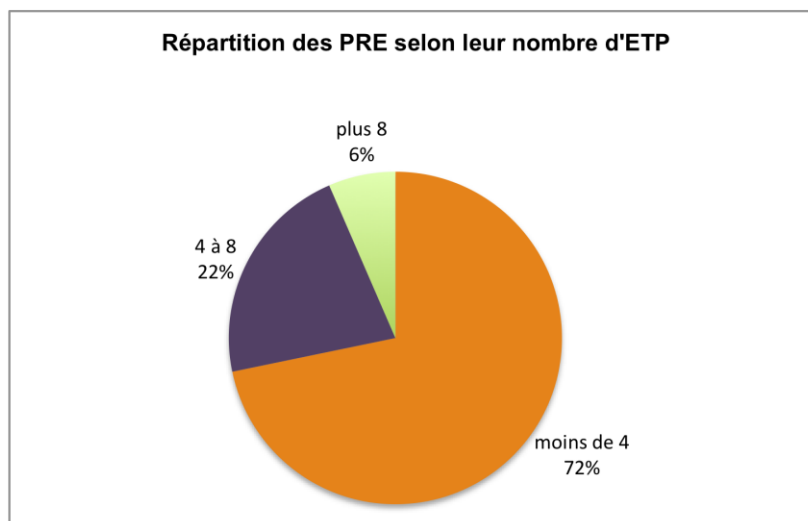
Si l'analyse des évolutions de la répartition des ETP par type de fonction avait révélé une augmentation du temps de référents de parcours, il n'y a pas d'évolution notable entre 2012 et 2013. L'évolution de la répartition des ETP par type de fonction est tout à fait stable entre 2012 et 2013.

- Les référents de parcours, avec 31% du total des ETP, sont les plus représentés parmi les postes directement financés par la réussite éducative. C'est ainsi **l'accompagnement des enfants et de leur famille** durant leur parcours personnalisé **qui mobilise le plus les personnels œuvrant à la réussite éducative.**
- Vient ensuite **le temps affecté à la coordination** des projets qui représente le quart du temps consacré aux projets (24% des ETP). Parmi les coordonnateurs, 65% occupent leur poste depuis plus de 2 ans, 20% depuis 1 à 2 ans, et 15% depuis moins d'un an. A ce temps de coordination est associé le temps administratif qui représente 7% des ETP.
- Les personnes en charge de l'accompagnement scolaire et les animateurs représentent respectivement 11% et 10% des ETP.
- Les psychologues sont les professionnels de santé les plus représentés, avec 5% des ETP.
- Enfin, comme l'an dernier, les travailleurs sociaux sont moins présents (2% des ETP).

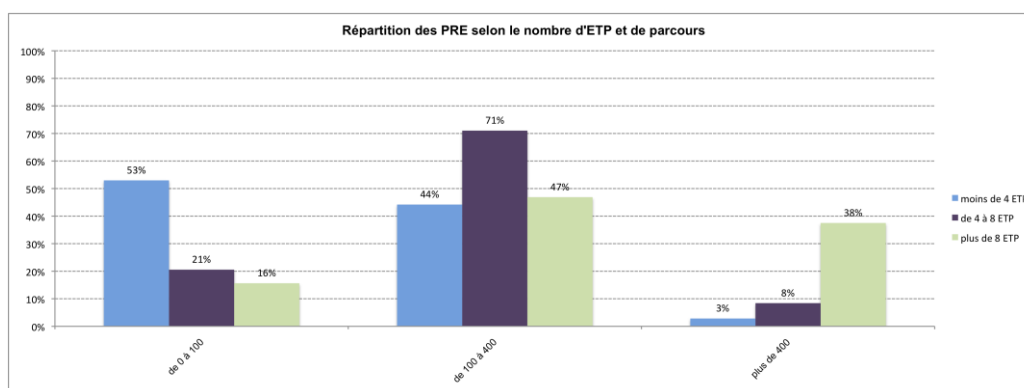


Alors que la moyenne du nombre d'ETP par PRE est de 3,4, la majorité des PRE fonctionne en réalité avec moins de 3,4 ETP. C'est en effet le cas de 66% d'entre eux. 26% en compte entre 3,4 et 7, et seulement 8% plus de 7. La part de PRE fonctionnant avec le moins d'ETP est en légère augmentation depuis 2012¹⁰. Plus les PRE sont anciens, plus ils comptent d'équivalents temps plein : alors que 91% des PRE de plus de 4 ans comptent plus de 4 ETP, c'est le cas de 83% des PRE de moins de 4 ans.

¹⁰ + 2 points pour les PRE fonctionnant avec moins de 4 ETP qui représentent 74% des PRE en 2013 et 72% en 2012.



Il y a une forte corrélation entre le nombre d'ETP et le nombre de parcours construits. Alors que les PRE comptant moins de 4 ETP comptent pour 53% d'entre eux 0 à 100 parcours, et pour 47% plus de 100 parcours, les PRE comptant plus de 4 ETP comptent pour 21% d'entre eux moins de 100 parcours et 79%, plus de 100 parcours. Cela ne signifie pas pour autant que les PRE avec le nombre d'ETP le plus élevé sont plus axés que les autres sur la construction de parcours individuels. En effet, alors que 61% des PRE comptant 4 à 8 ETP construisent plus de 75% de parcours, c'est le cas de 59% pour ceux qui en comptent moins de 4.



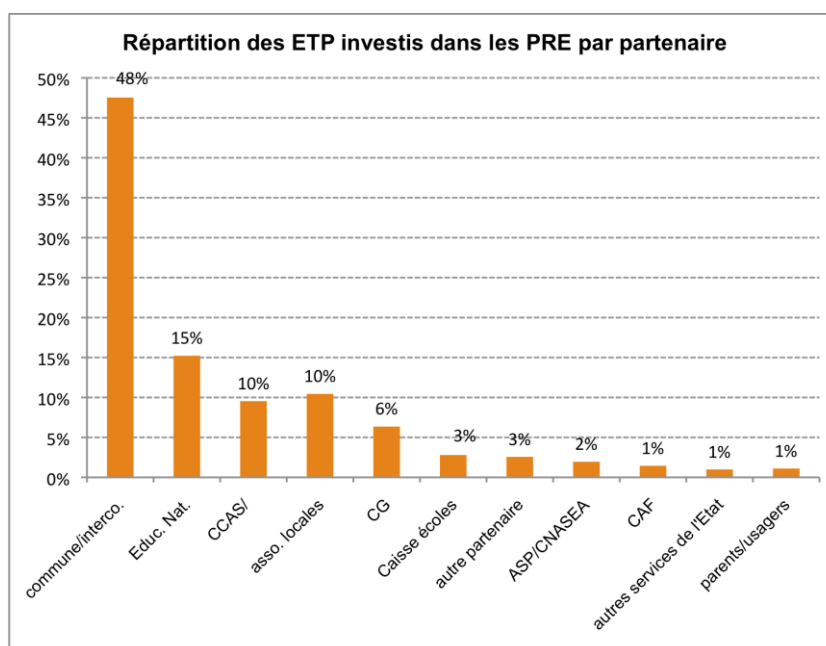
Si le nombre d'ETP n'influe pas sur la capacité des PRE à construire des parcours dans une proportion plus importante, il influe néanmoins sur l'activité des PRE qui **est renforcée en termes de lien avec les partenaires de terrain et de rythme des réunions des équipes pluridisciplinaires**. En effet :

- Alors que les PRE bénéficiant de 0 à moins de 4 temps pleins travaillent en moyenne avec 5 à 8 partenaires pour 44% d'entre eux, c'est le cas de 63% des PRE qui fonctionnent avec 4 à 8 temps pleins et de 59% pour ceux qui fonctionnent avec plus de 8 ETP.
- Alors que les PRE qui fonctionnent avec moins de 4 temps pleins comptent pour 24% d'entre eux un nombre moyen annuel de réunions des EPS supérieur à 10, c'est le cas de 27% des PRE comptant 4 à 8 temps pleins et de 47% de ceux qui bénéficient de plus de 8 temps pleins.

3.3 > L'estimation du nombre d'ETP consacrés aux PRE par les partenaires : une mobilisation importante

Pour la première année, le questionnaire intégrait une question sur le nombre de postes et le nombre d'ETP correspondants non financés directement dans le cadre des PRE, mais mis à disposition des projets par les différents partenaires pour leur participation aux EPS, l'accompagnement des enfants ou leurs contacts avec les parents. Cette nouvelle question a pu susciter des difficultés pour les coordonnateurs qui ont dû estimer le temps consacré par les partenaires au PRE. Il s'agit donc de résultats à interpréter en termes de grandes tendances, mais qui donnent néanmoins à lire l'investissement des partenaires pour la réussite éducative.

Les coordonnateurs ont estimé à plus de **3 820 personnes** correspondant à plus de **530 ETP** s'investissant dans les PRE au sein des EPS, dans l'accompagnement des enfants et dans les rencontres avec les parents. **48% de ces ETP concernent du personnel communal ou intercommunal**, **15% du personnel de l'Education nationale**, 10% du personnel de CCAS ou CIAS et 10% du personnel d'associations locales. Les Conseils généraux représentent quant à eux 6% des ETP consacrés aux PRE.



Si la moyenne du nombre d'ETP estimés par les coordonnateurs des PRE est **d'1 ETP par projet**, la situation est **différenciée** selon les PRE. 29% d'entre eux n'identifient aucun ETP affectés aux projets par les partenaires, 58% jusqu'à 2 ETP, 9% de 2 à 4 et 4% plus de 4. Les GIP semblent davantage en capacité de mobiliser la mise à disposition d'ETP par les partenaires : 23% des GIP mobilisent plus de 2 ETP parmi les partenaires contre 13% en moyenne. A l'inverse, c'est le cas pour seulement 8% des EPLE.

Il y a une forte corrélation entre le nombre d'ETP mobilisés de la part des partenaires et le nombre de parcours construits. Alors que 37% des PRE mobilisant plus de 2 ETP de la part des partenaires ont construit plus de 400 parcours sur l'année 2012-2013, c'est le cas de 5% pour les PRE qui en comptent jusqu'à 2. Pour autant, il n'y a pas de lien entre le nombre d'ETP mobilisés de la part des partenaires et la part de parcours parmi les bénéficiaires. En effet, **ce sont les PRE qui comptent moins de 2 ETP qui sont le plus en capacité de construire des parcours**. Alors que parmi eux, 66% comptent plus de

75% de parcours parmi leurs bénéficiaires, c'est le cas de 43% des PRE qui comptent plus de 2 ETP mis à disposition par les partenaires.

En résumé :

Une organisation des équipes pluridisciplinaires de soutien et de la référence de parcours au service de la construction et de l'accompagnement des parcours

- Les équipes pluridisciplinaires de soutien constituent **la cheville ouvrière des PRE et le lieu de la construction des parcours personnalisés**. Elles sont de plus en plus nombreuses depuis la mise en œuvre de la réussite éducative. Leur nombre a été multiplié par 2,7 depuis 2007. Elles **conservent dans le temps leur réactivité** qui constitue une forte plus-value des PRE puisqu'elles se réunissent en moyenne une fois par mois. De fait, le délai moyen entre le moment où un enfant est orienté vers le PRE et le moment où sa situation est examinée par l'EPS est de 19 jours. Elles sont enfin effectivement en capacité de dresser un diagnostic complet de la situation des enfants qu'elles prennent en charge puisqu'elles comportent en quasi totalité un professionnel du champ social (97%), pour les trois quarts d'entre elles, un professionnel du champ médical ou paramédical (76%), et pour près des deux tiers, un professionnel du champ de la santé mentale (63%). Même si, en globalité, elles réalisent plus systématiquement encore que l'an dernier, des diagnostics de la situation des enfants en entrée et en sortie de parcours, il demeure **des marges de progression** pour les **17% des PRE** qui déclarent que leur(s) EPS **n'examinent pas la situation des enfants en début de parcours** et les **29% qui ne statuent pas de manière collective sur les sorties**.
- Avec 4 902 postes correspondants à 1 676 équivalents temps plein affectés à la mise en œuvre des projets et des accompagnements de parcours, les PRE connaissent **un léger recul par rapport à 2012** (-5 points en nombre de postes et en ETP). Le temps de référence de parcours, multiplié par 5 depuis 2008, reste le principal temps mobilisé au sein des PRE, au service de l'accompagnement des familles.
- Le temps estimé d'engagement des partenaires au sein des PRE, lors des temps de réunion des équipes pluridisciplinaires de soutien, ou avec les enfants et leurs parents, est estimé par les coordonnateurs à plus de 530 ETP. **Les personnels communaux ou intercommunaux et ceux de l'Education nationale sont les plus représentés**.

4 > Un nombre de parcours qui augmente et un taux d'individualisation qui se maintient à 62%

Par le programme de réussite éducative, l'Etat a souhaité introduire, en 2005, un changement majeur dans l'accompagnement des enfants en difficulté en prenant en compte la globalité de leur situation grâce au travail mené par les EPS et en leur proposant des parcours individualisés de réussite. Comme évoqué en introduction, il s'agissait de passer d'une logique d'action centrée sur les territoires en difficulté où étaient proposées des actions principalement collectives, à une logique croisant les territoires et l'individu.

Si tels étaient les objectifs de départ, la majorité des premiers projets engagés se sont principalement orientés vers le développement d'actions collectives ou semi-collectives. C'est ce que révélaient les résultats de la première étude lancée par l'Etat rapidement après la mise en œuvre du programme de réussite éducative, au premier semestre 2006. Différents facteurs pouvaient expliquer cette première orientation des projets.

- Tout d'abord **le contexte du lancement du programme** : si celui-ci donnait les grandes orientations à suivre, il ne précisait pas dans le détail ses modalités de mise en œuvre, laissant ainsi une marge d'initiatives importante aux acteurs locaux. Ceux-ci y ont répondu rapidement, et ont mis en œuvre les cadres d'intervention qu'ils maîtrisaient déjà, principalement axés sur ce type d'actions.
- De plus, durant cette période, certains dispositifs éducatifs, parmi lesquels les Contrats Educatifs Locaux, souffraient dans une partie de ces territoires d'une réduction importante de moyens financiers. Une partie des actions qu'ils permettaient de mettre en place ont donc été **maintenues par la mobilisation des crédits alloués pour la réussite éducative**.

Face à ces constats, l'Etat a engagé, entre autres actions, l'élaboration et la publication d'un guide méthodologique pour la mise en œuvre des PRE¹¹. Celui-ci a permis de préciser les grandes orientations soutenues et leurs déclinaisons techniques pour mettre en œuvre la structure juridique porteuse, définir les EPS, construire les parcours, préciser les missions des référents de parcours, etc. **Les représentants de l'Etat et de l'Acsé au niveau central comme au niveau local ainsi que les acteurs locaux en charge des projets, ont porté depuis l'individualisation des projets. Comme le montrent les résultats suivants, ces interventions ont porté leurs fruits.**

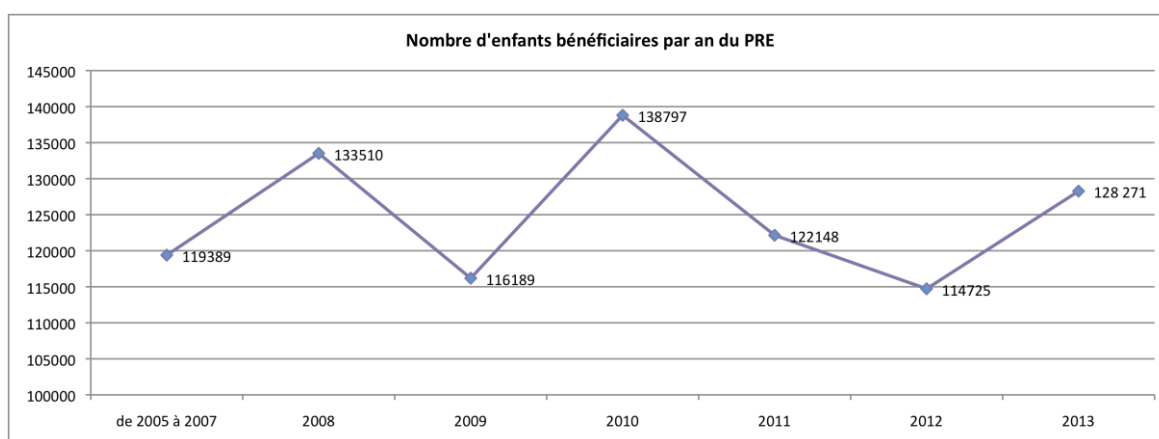
> Depuis l'origine du PRE, près de 873 100 enfants bénéficiaires

Au total, depuis la mise en œuvre du PRE, ce sont près de **873 100 enfants** qui ont bénéficié du programme de réussite éducative.

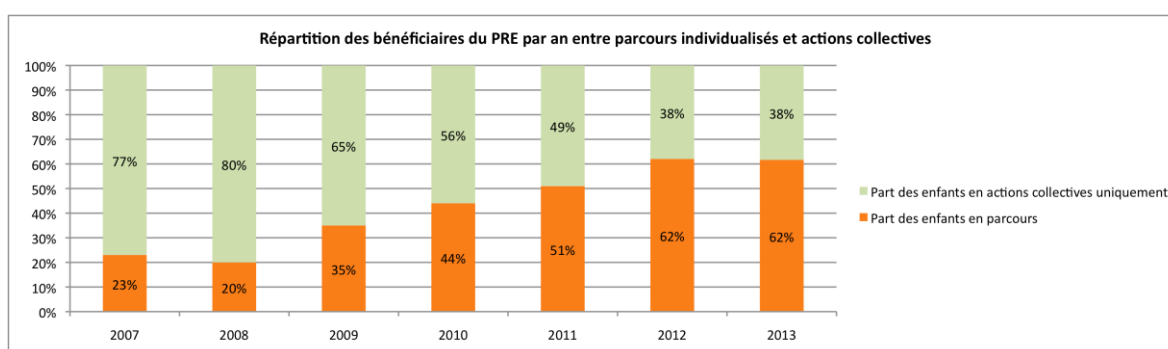
> Pour 2012/2013, 62% d'enfants en parcours individualisés parmi les bénéficiaires

128 271 enfants ont bénéficié du programme de réussite éducative pour l'année scolaire 2012/2013. Ce nombre est **en augmentation de 12% par rapport à 2012**, alors que, comme précédemment vu, les budgets globaux des PRE et le nombre de postes affectés connaissent une certaine diminution durant cette même période.

¹¹ *Guide méthodologique : Mettre en œuvre un projet de réussite éducative*, les Editions de la DIV, Collection Repères, juin 2007.



Parmi ces 128 271 enfants, **62% bénéficient de parcours personnalisés** (soit 79 126 enfants) et 38% d'actions collectives uniquement (soit 49 145 enfants). Alors que la part de parcours personnalisés était de 23% en 2007, elle était devenue majoritaire en 2011 (51%). Cette année, la part de parcours personnalisés, qui avait connu un bond quantitatif important entre 2011 et 2012, se confirme, avec 62% de parcours parmi les bénéficiaires. Il y a donc **une stabilisation de la part de parcours individualisés entre 2012 et 2013**, pour la première fois depuis la mise en œuvre du programme.

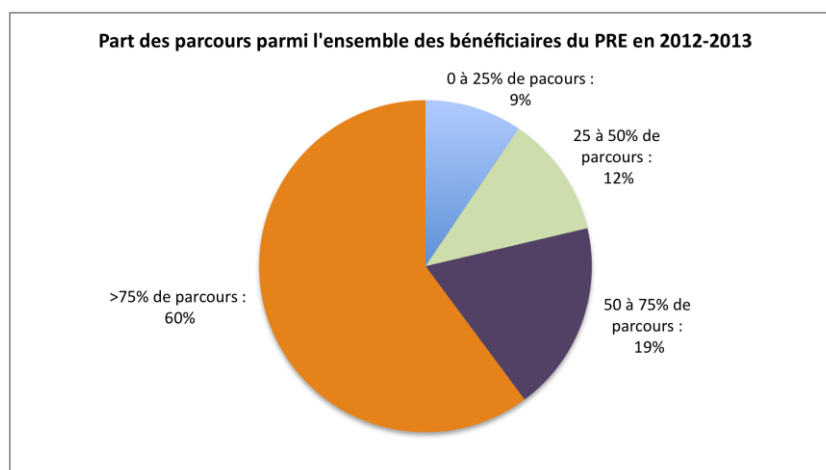


Durant l'année civile 2012, ce sont 139 546 enfants qui ont bénéficié de la réussite éducative¹², parmi lesquels 60% se sont vus proposer un parcours personnalisé (contre 62 % pour l'année scolaire, ce qui signifierait que l'individualisation a été un peu plus importante en septembre/décembre 2011 et janvier/juin 2013).

> Pour les ¾ des PRE, un taux d'individualisation supérieur à 62%

Si la moyenne des parcours pour l'ensemble des PRE est de 62% parmi les bénéficiaires, 60% des PRE comptent plus de 75% de parcours, 19% en comptent 50 à 75%, 12% de 25 à 50% et 9% moins de 25%. Parmi les 79% de PRE qui comptent plus de 50% de parcours, la moyenne des parcours personnalisés est de 75% parmi les bénéficiaires. Les 21% de PRE au sein desquels la part des parcours est inférieure à 50% font donc considérablement baissé le taux d'individualisation moyen, qui ne reflète pas la réalité du programme de réussite éducative.

¹² Le nombre de bénéficiaires des PRE sur l'année civile a été demandé pour la première fois cette année aux coordonnateurs. Il n'y a donc pas de comparaison possible avec les années précédentes.



➤ **300 PRE avec plus de 75% de parcours individualisés**

300 PRE comptent plus de 75% de parcours personnalisés parmi leurs bénéficiaires. Ce nombre est stable par rapport à 2011 (+1 PRE). Parmi eux, 191 PRE (soit 64% de cette tranche et 38% du total des PRE) ont une compréhension stricte de la réussite éducative puisqu'ils ne construisent que des parcours personnalisés.

Les partenaires institutionnels et de terrain sont plus enclins à s'impliquer dans ces PRE comptant une part de parcours importante. Dans 85% d'entre eux, 3 à 5 partenaires institutionnels se mobilisent, contre 81% pour l'ensemble des projets. Entre 5 et 8 partenaires de terrain sont présents dans 54% d'entre eux, contre 49% en moyenne. En revanche, ces PRE mobilisent des montants de cofinancements légèrement moins élevés : 17% bénéficient de plus de 80 000 € de cofinancements, contre 23% de l'ensemble des PRE.

Leur(s) équipe(s) pluridisciplinaire(s) sont davantage axées sur la construction des parcours. Elles se réunissent plus de 10 fois par an dans 28% des cas, contre 26 en moyenne. Elles suivent aussi davantage les enfants en parcours. La situation de chaque enfant est examinée à l'entrée dans le dispositif pour 86% d'entre eux, pour une moyenne de 83%. 51% reviennent sur la situation de chaque enfant en cours de parcours de manière systématique, contre 45% en moyenne. 77% statuent sur la sortie de parcours en EPS, contre 71% en moyenne.

Le nombre de parcours construit par ces PRE est globalement plus élevé que les autres. 62% d'entre eux en construisent plus de 100, contre 56% en moyenne.

➤ **92 PRE avec 50 à 75% de parcours individualisés**

Ceux-ci se situent dans la moyenne de l'ensemble des PRE.

Ils s'en distinguent seulement par le fait qu'ils comptent un peu moins souvent 3 à 5 partenaires institutionnels (77% contre 81%) et 5 à 8 partenaires de terrain (43% contre 49%).

➤ **58 PRE avec 25 à 50% de parcours**

Ces projets sont un peu plus récents que la moyenne : 19% ont moins de 4 ans, contre 15% pour l'ensemble des PRE.

Ils comptent un peu moins souvent 3 à 5 partenaires institutionnels (71% contre 81%) et 5 à 8 partenaires de terrain (44% contre 49%). En revanche, ils mobilisent un peu plus souvent de cofinancements de la part des partenaires (88% contre 86%) et des montants plus élevés (38% mobilisent plus de 80 000 € contre 23% en moyenne). Le principe du cofinancement par les partenaires a été rendu systématique et obligatoire par la fin de la

loi de programmation en 2009, permettant le financement total sur les crédits de la politique de la ville. Cette disposition a dû être intégrée par les nouveaux PRE dès leur mise en place.

Les équipes pluridisciplinaires semblent moins actives : elles examinent un peu moins fréquemment la situation de chaque enfant en début de parcours (75% contre 83% pour l'ensemble des PRE) et en fin de parcours (59% contre 71%).

➤ **47 PRE avec moins de 25% de parcours**

Ces PRE sont plus récents que la moyenne des PRE : 30% ont démarré il y a moins de 4 ans, contre 15% en moyenne.

Ils comptent plus souvent moins de 4 temps pleins pour les faire fonctionner (68% contre 72% en moyenne).

Ils sont moins en capacité de mobiliser les partenaires institutionnels ou de terrain. Le nombre de partenaires institutionnels se situe entre 3 et 5 pour 77% d'entre eux, contre 81% en moyenne. Le nombre de partenaires de terrain est de 5 à 8 pour 30% d'entre eux, contre 49% en moyenne. En revanche, ils mobilisent plus facilement des cofinancements, dont une partie est très certainement affectée à des actions d'accompagnement à la scolarité. C'est le cas de 91% d'entre eux contre 86% en moyenne, pour des montants de cofinancements qui s'élèvent pour 36% au-dessus de 80 000 €, contre 23% en moyenne. La thématique scolaire est d'ailleurs davantage prédominante : elle est prioritaire pour 60% de ces projets, contre 44% en moyenne.

Les EPS travaillent moins systématiquement à l'élaboration des parcours. 81% de ces PRE réunissent les EPS jusqu'à 10 fois par an, contre 74% des PRE en moyenne. 77% des EPS examinent la situation des enfants à l'entrée dans le parcours, contre 83% en moyenne. 45% envisagent la sortie des enfants en EPS, contre 71% en moyenne. Ils comptent de fait moins de parcours personnalisés : 81% de ces PRE en ont construit moins de 100, contre 43% en moyenne.

Afin de mieux comprendre la réalité des PRE de ces deux dernières catégories (moins de 50% de parcours individualisés), nous proposons, en fin de document, une partie qui leur est consacrée.

	PRE selon la part de parcours parmi les bénéficiaires			
	De 0 à 25% de parcours	De 25% à 50% de parcours	De 50% à 75% de parcours	Plus de 75% de parcours
Nombre de PRE concernés en 2013	47	58	92	300
Part des PRE associant 3 à 5 partenaires institutionnels	77%	71%	77%	85%
Part des PRE associant 5 à 8 partenaires de terrain	30%	44%	43%	54%
Part des PRE examinant en EPS la situation de chaque enfant <u>à l'entrée en parcours</u>	77%	75%	82%	86%
Part des PRE examinant en EPS la situation de chaque enfant <u>en fin de parcours</u>	45%	59%	72%	77%
Part des PRE ayant construit plus de 100 parcours	19%	58%	58%	62%
Part des PRE mobilisant plus de 80 000 € de cofinancements	36%	38%	24%	17%

> La part des parcours individualisés selon les départements et les régions

Les cartes présentées ci-dessous présentent la répartition parcours individualisés/autres bénéficiaires par département et par région. Elles sont néanmoins à lire avec prudence car au sein d'un même département ou d'une même région, on peut retrouver des situations aussi variées que celles décrites précédemment, avec par exemple un site qui « pèse lourd » en termes d'actions collectives et une moyenne territoriale qui de fait, ne reflète pas la pleine réalité des dispositifs de ce territoire.

Au total, pour 2013, 47 départements ou DOM comptent 75% de parcours et plus, 28 en comptent de 50 à 75%, 14 entre 25 et 50%, et 4 moins de 25%.

Par rapport à l'an dernier :

- 7 départements restent stables en maintenant leur taux d'individualisation à 100% : le Bas-Rhin, la Corrèze, les Deux-Sèvres, les Hautes-Pyrénées, la Manche, la Nièvre et le Tarn-et-Garonne.
- 9 départements voient le taux d'individualisation progresser de plus de 20 points : l'Ain, l'Ardèche, la Drôme, l'Indre, le Lot, le Maine-et-Loire, les Pyrénées Atlantiques, les Pyrénées Orientales et la Somme. Parmi eux, l'Ain, l'Indre, le Lot et le Maine-et-Loire atteignent le taux d'individualisation de 100% et la Drôme 95%.
- 21 départements et 2 DOM connaissent une progression de la part des parcours individualisés de 5 à 20 points¹³.
- 26 départements et un DOM ont peu évolué (entre -5 et + 5 points)¹⁴. Parmi eux, 13 comptent déjà plus de 75% de parcours¹⁵.
- 25 départements et un DOM connaissent une diminution de plus de -5 points de leur taux d'individualisation¹⁶. Parmi eux, 6 comptent néanmoins plus de 75% de parcours¹⁷.

¹³ L'Aude, l'Aveyron, les Charente-Maritime, le Cher, l'Eure, le Finistère, la Gironde, la Guyanne, la Haute-Garonne, la Haute-Marne, la Haute-Vienne, les Landes, la Loire, la Moselle, le Nord, Paris, le Pas-de-Calais, la Réunion, la Seine-et-Marne, la Seine-Maritime, le Val-de-Marne, les Vosges et l'Yonne

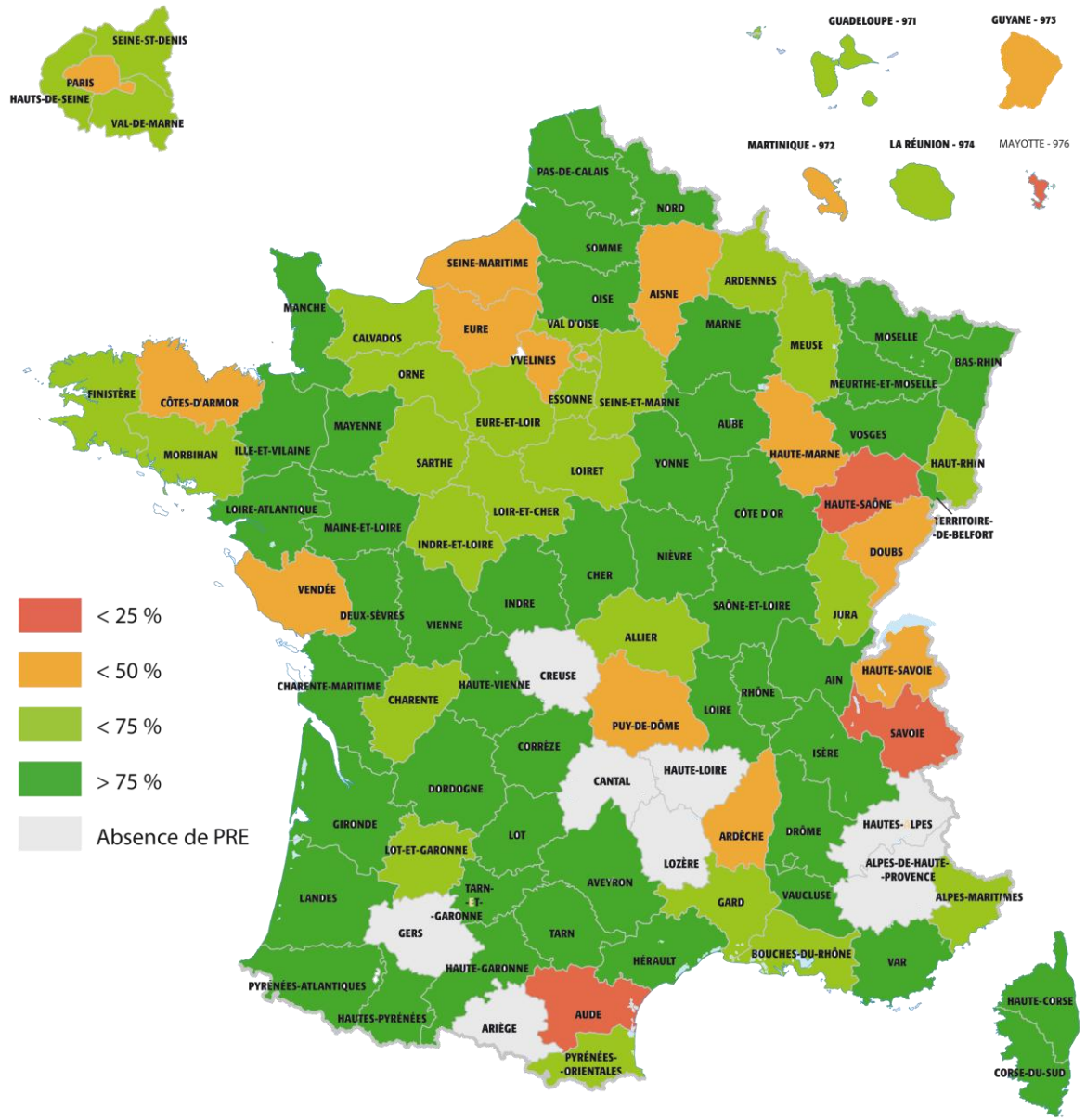
¹⁴ L'Allier, les Alpes-Maritimes, les Ardennes, l'Aube, la Charente, la Corse du Sud, la Côte-d'Or, les Côtes-d'Armor, le Doubs, le Gard, la Guadeloupe, le Haut-Rhin, la Haute-Saône, les Hauts-de-Seine, l'Hérault, l'Ille-et-Vilaine, l'Isère, la Loire-Atlantique, la Marne, la Meurthe-et-Moselle, la Saône-et-Loire, la Savoie, le Tarn, le Val-d'Oise, le Var, la Vendée, la Vienne.

¹⁵ L'Aube, la Corse-du-Sud, la Côte d'Or, l'Hérault, l'Ille-et-Vilaine, l'Isère, la Loire-Atlantique, la Marne, la Meurthe-et-Moselle, la Saône-et-Loire, le Tarn, le Var, la Vienne.

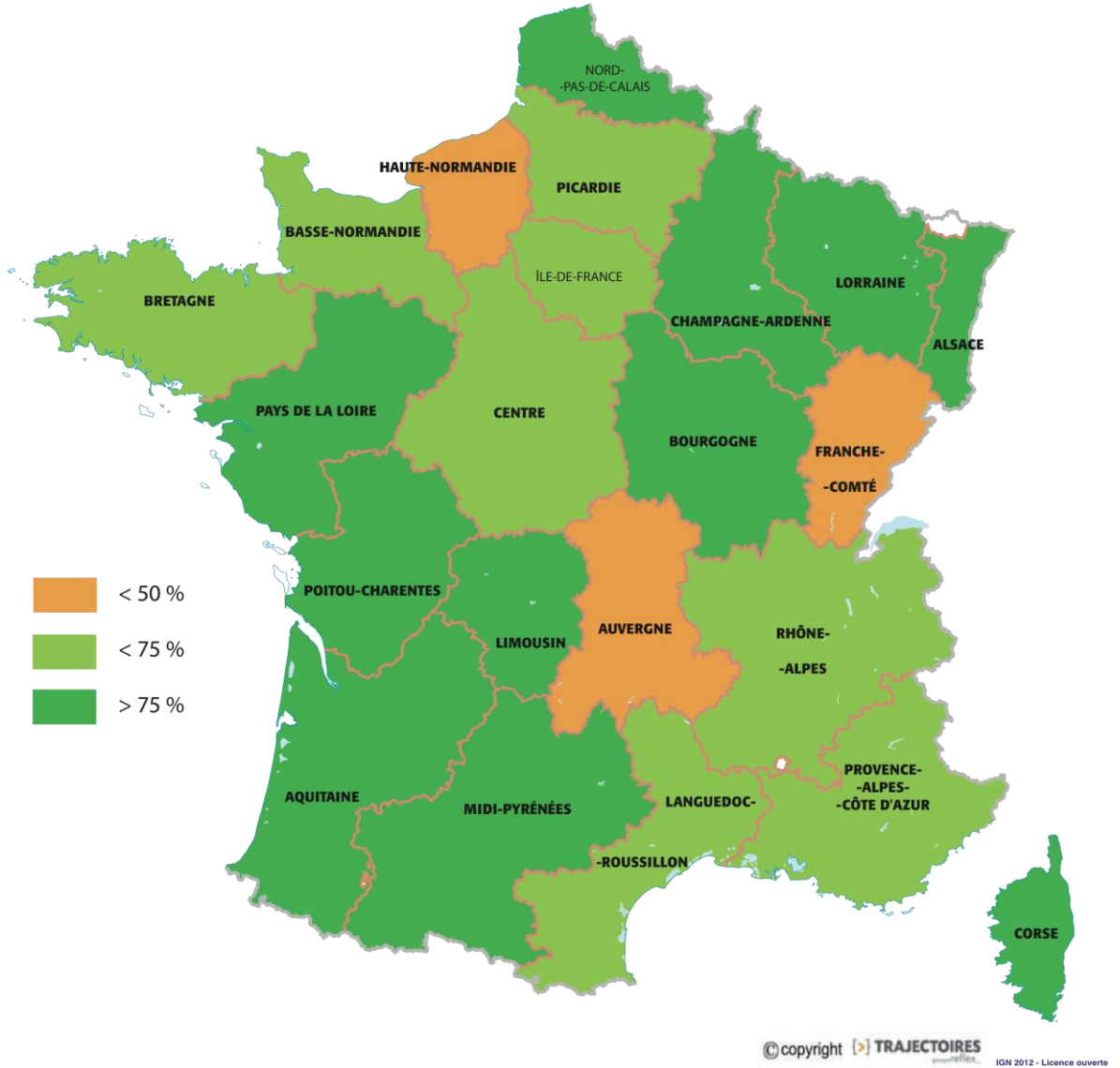
¹⁶ L'Aisne, les Bouches-du-Rhône, le Calvados, la Dordogne, l'Essonne, l'Eure-et-Loir, la Haute-Corse, la Haute-Savoie, l'Indre-et-Loire, le Jura, le Loir-et-Cher, le Loiret, le Lot-et-Garonne, la Martinique, la Mayenne, la Meuse, le Morbihan, l'Oise, l'Orne, le Puy-de-Dôme, le Rhône, la Sarthe, la Seine-St-Denis, le Territoire de Belfort, le Vaucluse, les Yvelines.

¹⁷ La Dordogne, la Haute-Corse, la Mayenne, l'Oise, Rhône, le Territoire de Belfort, le Vaucluse.

Part des parcours individualisés par rapport au total des enfants bénéficiaires du PRE par département



Part des parcours individualisés par rapport au total des enfants bénéficiaires du PRE par région



> Le PRE, un rôle d'orientation vers le droit commun

Outre la construction de parcours individualisés de réussite éducative, le PRE possède aussi un rôle d'orientation de certains enfants vers le droit commun lorsque leurs difficultés en relèvent, avant ou après une prise en charge dans le cadre d'un parcours.

Pour les 59% des PRE au sein desquels il y a une connaissance du nombre d'enfants orientés vers le droit commun avant une prise en charge par un parcours, ce sont ainsi 3 598 enfants qui sont réorientés.

Au sein de 59% des projets pour lesquels les coordonnateurs connaissent le nombre d'enfants orientés vers le droit commun après leur parcours, ce sont 5 597 enfants qui sont concernés. Par le biais du PRE, ils sont mis en relation avec les actions de droit commun dont ils relèvent.

En résumé :

Pour 2013, une stabilisation du taux de parcours individualisés à 62%

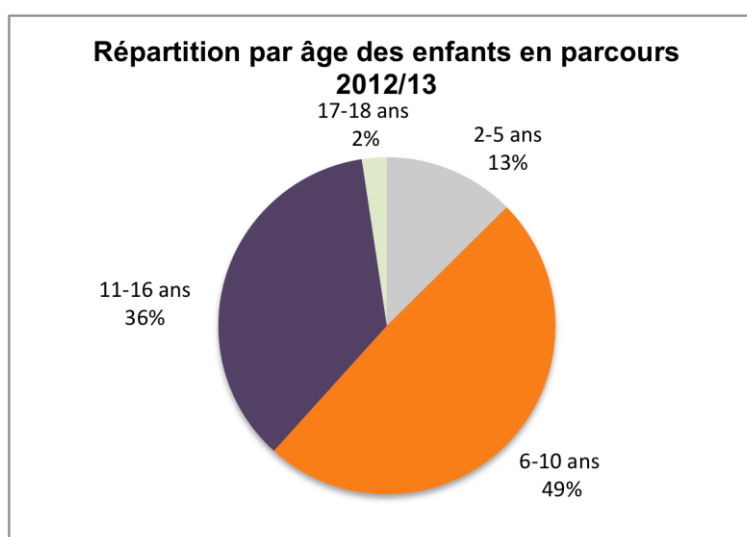
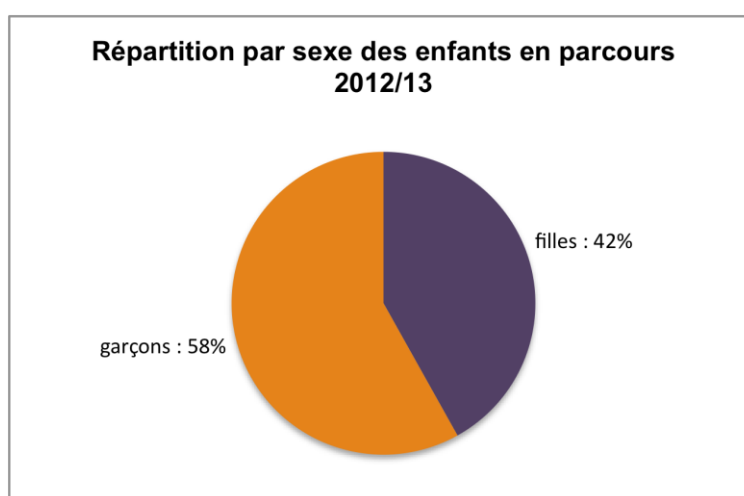
- Malgré une diminution du nombre de postes et d'équivalents temps plein affectés au PRE, **le nombre de bénéficiaires de la réussite éducative continue d'augmenter.**
- Alors que la part des bénéficiaires de parcours personnalisés de réussite éducative était seulement de 23% en 2007, elle a progressé continuellement depuis. Devenue majoritaire en 2011, elle avait fortement progressé entre 2011 et 2012, passant de 51% à 62%. **2013 marque une stabilisation de la part de bénéficiaires de parcours dans le cadre des PRE.** Le programme est aujourd'hui centré sur le suivi global personnalisé des enfants en difficulté et leur accompagnement dans la proximité.
- Au-delà de cette moyenne, il demeure néanmoins des écarts importants entre les PRE. Si **un nombre important de projets (191) comportent 100% de parcours** parmi leurs bénéficiaires et témoignent ainsi d'une compréhension stricte de la réussite éducative, il en demeure un certain nombre, équivalent à un cinquième de l'ensemble des PRE (21%), **qui comprennent moins de la moitié de parcours.** Si cette part de projets diminue progressivement d'année en année, ces projets font néanmoins baisser la moyenne de parcours individualisés parmi l'ensemble des bénéficiaires de la réussite éducative : ces projets exclus, cette moyenne s'élève en effet à 75%.

5 > Les enfants en parcours et les principales thématiques d'intervention des PRE

> Une majorité de 6-10 ans et un peu plus de garçons : une forte stabilité des publics intégrés dans des parcours

Pour l'année scolaire 2012/13, comme pour les années précédentes, la majorité des enfants en parcours personnalisé de réussite éducative sont **des garçons** (58%). La présence des garçons par rapport aux filles (42%) est plus forte **pour toutes les tranches d'âge**.

Ce sont **les enfants de 6 – 10 ans qui sont majoritaires** parmi les parcours engagés (49%), devant les 11-16 ans (36%), puis les 2 – 5 ans (13%). 2% des jeunes en parcours ont plus de 16 ans¹⁸. La répartition par âge est aussi **très stable dans le temps**.



¹⁸ Ce sont soit des jeunes entrés en parcours avant l'âge de 16 ans et dont le parcours se poursuit, soit des jeunes bénéficiant d'un PRE 16-18 ans, mis en place par exemple par la Région Rhône-Alpes.

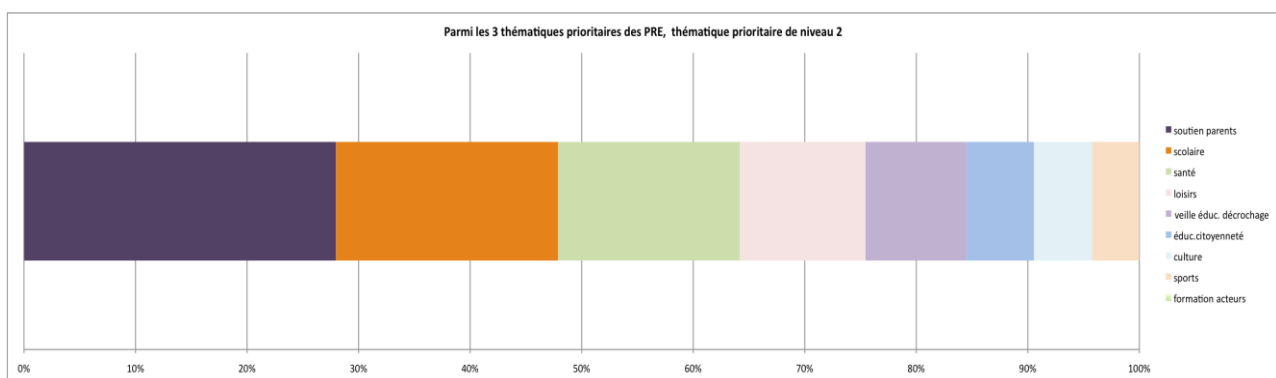
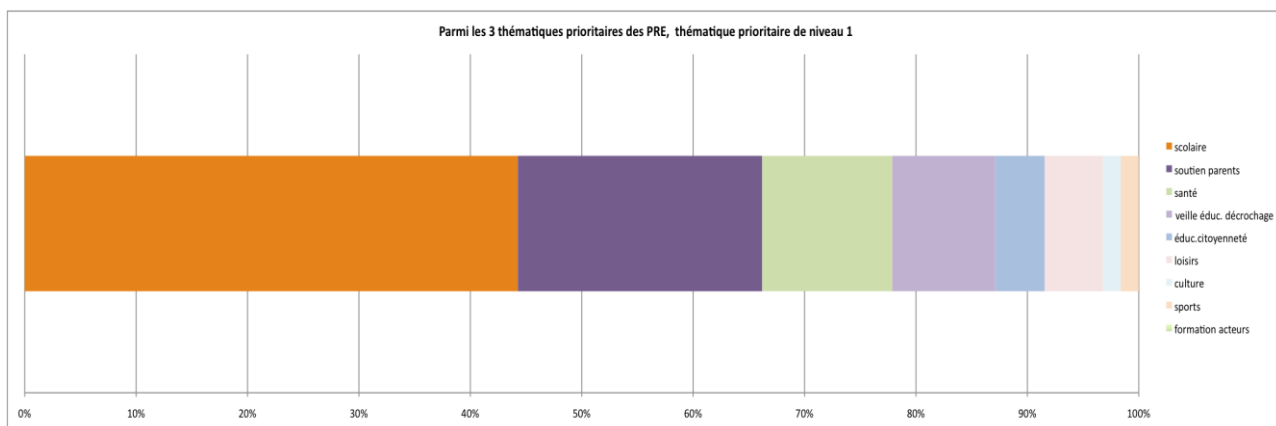
> **Des parcours qui, majoritairement, durent plus d'une année**

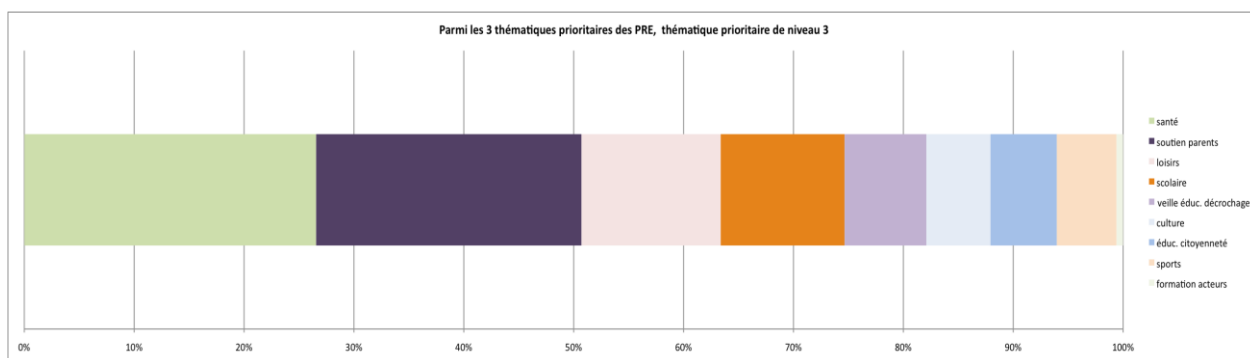
Parmi les parcours achevés durant l'année scolaire 2012/13, 36% ont duré entre 12 et 18 mois et 19% plus de 18 mois. 33% des parcours ont duré entre 7 et 12 mois et 7% moins de 7 mois. Ainsi, **la majorité des parcours dure plus d'un an.**

> **Les thématiques dominantes : le scolaire, le soutien aux parents et la santé**

En 2013, la thématique prioritaire d'intervention pour les PRE est la **thématique scolaire** dans 43% des projets. Vient ensuite le **soutien aux parents** (22%), la **santé** (11%), la veille éducative (8%), l'éducation à la citoyenneté à même hauteur que les loisirs (6%). Le sport et la culture sont déclarés prioritaires dans 2% des projets. La thématique la plus souvent citée en niveau de priorité 2 est le soutien aux parents (31%), et celle citée en niveau de priorité 3, la santé à égal niveau avec le soutien aux parents (25%).

Si les thématiques liées au scolaire, à la santé et au soutien aux parents sont prédominantes, la réussite éducative aborde néanmoins d'autres champs (loisirs, éducation à la citoyenneté, etc.), ce qui révèle une prise en charge des difficultés de l'enfant dans leur globalité. **Le sport et la culture apparaissent en revanche comme des thématiques moins prises en compte, ou de manière secondaire.**





La répartition de ces thématiques par ordre de priorité au sein des PRE est tout à fait **stable par rapport à 2012**. Sur le long terme, des évolutions sont néanmoins notables :

- **La thématique scolaire**, bien qu'elle soit la plus souvent citée en thématique prioritaire d'intervention de niveau 1 en 2013, est **de moins en moins prédominante**. En 2007, elle était citée comme thématique prioritaire dans plus de 60% des projets, pour 43% cette année.
- **La thématique du soutien aux parents prend en revanche plus d'essor**, passant d'un peu plus de 10% en 2007 à 22% en 2013.

Parallèlement à l'individualisation du dispositif qui donne une place prépondérante aux parcours de réussite éducative, il y a donc diversification des thématiques d'intervention qui sont mobilisées pour répondre à l'ensemble des difficultés des enfants. Des marges de progression demeurent néanmoins dans les champs des loisirs, du sport et de la culture qui peuvent être des leviers intéressants.

> Zoom sur l'intervention des PRE en matière d'accompagnement scolaire

Parmi les 57% des coordonnateurs qui déclarent connaître la part des financements de l'Acsé affectée à l'accompagnement à la scolarité, celle-ci représente en moyenne 26% de ces financements. Cette part est globalement stable depuis 2007.

Parmi les 57% de PRE pour lesquels les coordonnateurs connaissent le montant des financements affectés aux actions d'accompagnement scolaire (soit 285 PRE), 30% en consacrent plus de 30%.

Les PRE qui consacrent plus de 30% de leurs financements à des actions d'accompagnement scolaire se démarquent des autres par le fait qu'ils déclarent plus souvent la thématique scolaire comme thématique prioritaire d'intervention (65% contre 43% en moyenne), aux dépens du soutien aux parents (10% contre 24%) et des loisirs (1% contre 9%). Ces PRE comptent une part de parcours moins importante que la moyenne du fait qu'une partie plus importante des enfants participent à des actions d'accompagnement scolaire sans participer à un parcours. 21% des PRE qui affectent plus de 30% de leurs financements à l'accompagnement scolaire comptent 25 à 50% de parcours, contre 13% en moyenne. En revanche, seulement 51% d'entre eux comptent plus de 75% de parcours, contre 64% en moyenne.

> Zoom sur l'intervention des PRE en matière de décrochage

Parmi les 94% de coordonnateurs qui savent si le PRE a établi des relations avec les services académiques sur la question du décrochage scolaire, 62% affirment que c'est effectivement le cas. Après avoir augmenté de 8 points entre 2011 et 2012, probablement du fait de la structuration des plates-formes de lutte contre le décrochage, cette proportion est stable par rapport à 2012.

Les PRE qui incluent dans leur périmètre d'intervention des quartiers de niveau CUCS 1 ont davantage établi de liens avec les services académiques sur la question du décrochage scolaire. C'est le cas de 70% d'entre eux, contre 49% pour ceux qui n'ont pas de territoire classé en CUCS 1. Il n'y a en revanche pas de distinctions très fortes entre les PRE qui ont établi ces relations et les autres concernant les thématiques prioritaires d'intervention.

Parmi les 66% de PRE où le nombre d'enfants bénéficiant d'actions de prévention du décrochage est connu, 12 540 enfants en ont bénéficié. Ce nombre est certainement en dessous de la réalité dans la mesure où 34% des projets n'ont pas pu communiquer cette donnée. Il représente pour autant une part déjà importante des enfants en parcours de réussite éducative, soit 16%.

Enfin, une expérimentation est en cours concernant la problématique du décrochage scolaire pour les 16-18 ans.

> Zoom sur les interventions relevant du soutien familial

La presque totalité des PRE ont développé de actions relevant du soutien familiale durant l'année scolaire 2012/2013 (97%). Ce taux est en légère augmentation depuis l'an dernier (+2 points). L'accompagnement des enfants dans le cadre des PRE est donc mis en œuvre dans une proximité importante avec les parents qui peuvent être, directement ou indirectement, bénéficiaires d'actions. Parmi les 78% des projets où cette information est connue des coordonnateurs, ce sont plus de 24 200 familles qui ont bénéficié d'actions d'accompagnement personnalisé (accompagnement intrafamilial, médiation...).

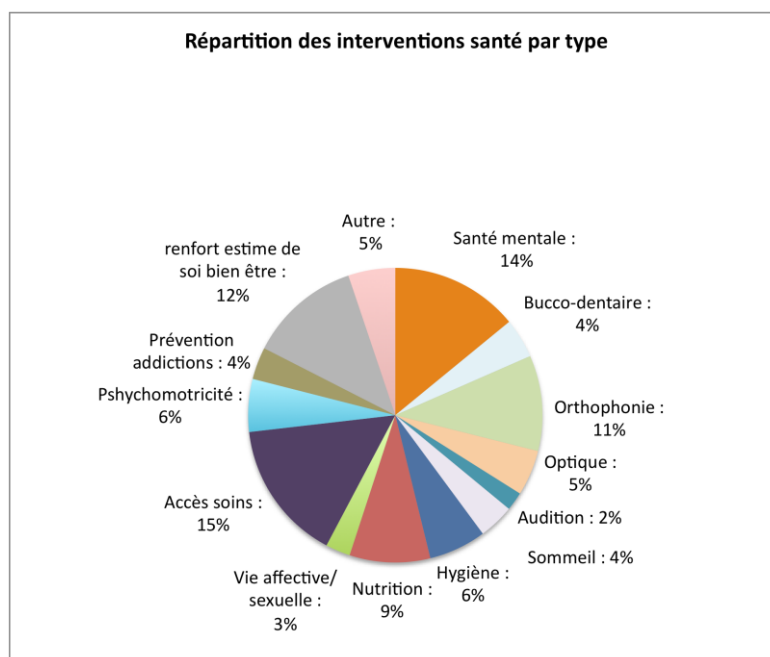
Chacun de ces PRE totalise en moyenne 4 types d'interventions à destination des familles. Celles-ci sont composées pour les trois quarts d'actions individuelles d'accompagnement des familles dont, à part égale, des actions d'accompagnement intrafamilial, de médiations famille-école, d'accompagnement social et d'accompagnement vers les autres services de droit commun. Pour un quart, il s'agit d'actions collectives d'informations (pour 41% d'entre elles) ou visant la participation des familles (pour 59%). Ces données sont stables par rapport à 2011 et 2012.

La participation de certains partenaires renforce encore les interventions des PRE en direction des familles, parmi lesquels les associations familiales et de parents d'élèves, les centres sociaux et la CAF. Lorsque les associations familiales et de parents d'élèves participent au PRE, respectivement 83% et 81% des projets ont développé plus de 3 actions en direction des familles, contre 68% en moyenne. Lorsque les centres sociaux et la CAF sont présents, les PRE comptent plus de 3 actions familles pour respectivement 71% et 72% d'entre eux.

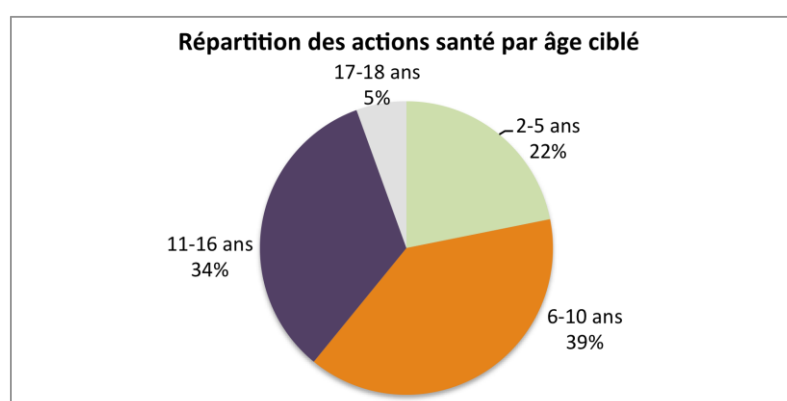
> Zoom sur les actions santé

83% des projets ont développé des actions santé. Ce taux est en légère augmentation par rapport à 2012 (+4 points).

Les domaines traités par les actions sont très nombreux et diversifiés. Le domaine de l'accès aux soins est celui qui est le plus représenté par les actions santé mises en place (15%), devant celui de la santé mentale (14%). Le renfort de l'estime de soi est également important puisqu'il est ciblé par 12% des actions. Viennent ensuite l'orthophonie (10%), la nutrition (9%), la psychomotricité (6%), des actions portant sur l'hygiène (6%) et l'optique (5%). La santé bucco-dentaire, le sommeil, la prévention des addictions, la vie affective et sexuelle et l'audition représentent chacune moins de 5% des actions.



Les enfants de 6 à 10 ans sont les plus concernés par ces actions santé (39%), juste devant les jeunes de 11 à 16 ans. Les plus petits de 2 à 5 ans sont néanmoins la cible de 22% des actions. Ces taux sont tout à fait stables par rapport à l'an dernier.



Les plus petits (2-5 ans) sont un peu plus concernés par des interventions orthophoniques ou favorisant la psychomotricité. Les 6-10 ans sont aussi plus concernés par l'orthophonie (18% contre 15%).

Quant aux plus grands (11-18 ans), ils se distinguent par des interventions pour renforcer leur estime de soi et leur bien-être. Les actions liées au champ de la santé mentale, aux préventions des addictions ou concernant la vie affective et sexuelle sont également plus représentées pour cette tranche d'âge.

Ce sont ainsi près de 16 700 enfants, parmi ceux qui sont en parcours individualisés, qui ont bénéficié d'une intervention dans le champ de la santé pour 2012/2013. Ce nombre est certainement sous-estimé car il concerne 77% des PRE pour lesquels les coordonnateurs connaissaient le nombre d'enfants concernés. Ils représentent en tout cas 21% du total des enfants en parcours de réussite éducative.

En résumé :***Les enfants en parcours et les principales thématiques d'intervention des PRE***

- De manière très stable depuis la mise en œuvre de la réussite éducative, les enfants en parcours personnalisés sont plus souvent des enfants de 6 à 10 ans (49%), devant les adolescents (36%). Les plus petits de 2 à 5 ans sont moins représentés (13%). Même si ce sont les enfants de 6 à 10 ans qui sont déjà les plus pris en charge dans le cadre de parcours, des marges de progression existent certainement pour la réussite éducative dans la prise en charge de publics plus jeunes, dans une logique de prévention.
- Si les enfants bénéficiaires des parcours sont **plus souvent des garçons** (58%), **les filles y occupent néanmoins une place importante** (42%), notamment par rapport à d'autres dispositifs éducatifs à destination des enfants en difficulté (de type « Ville Vie Vacances », ou liés au décrochage scolaire, etc.).
- **La thématique scolaire** est la principale thématique d'intervention pour 43% des PRE, devant **le soutien aux parents** (22%) et **la santé** (11%). S'il y a peu d'évolution cette année, il y a néanmoins une diminution progressive de la thématique scolaire comme prioritaire (de 60% en 2007 à 43% en 2013), au profit d'autres domaines de plus en plus couverts par les PRE. C'est notamment le cas du soutien aux parents (de 10% en 2007 à 22% en 2013). La réussite éducative **s'est ainsi progressivement diversifiée**, tant dans les partenaires qui participent à l'orientation des enfants en amont vers le projet, que dans les solutions mises en œuvre en faveur des enfants. Les difficultés scolaires, après analyse, apparaissent souvent comme symptôme d'autres difficultés (familiales, liées à la santé, etc.) que le programme semble de plus en plus en capacité d'aborder.

6 > Les outils de suivi des PRE

81,5% des PRE possèdent des outils de comptage et de suivi des enfants bénéficiaires. Cette part est en légère augmentation depuis 2011 (+3,5 points). Il s'agit notamment d'outils informatiques de type tableur ou de logiciels mis en place pour suivre les principaux indicateurs de la réussite éducative.

Il y a une corrélation forte entre le fait d'avoir développé des outils de suivi et la construction de parcours individuels. En effet, alors que 64% des PRE qui ont ce type d'outils comptent plus de 75% de parcours individuels, c'est le cas de 45% de ceux qui n'en ont pas. Les PRE avec outils de suivi ont construit des parcours plus nombreux : alors que 60% d'entre eux ont construit plus de 100 parcours, c'est le cas pour 39% des PRE qui ne possèdent pas ce type d'outil. Cela s'explique par le fait que le suivi individualisé développé dans le cadre de la réussite éducative a nécessairement impliqué la construction d'outils permettant l'approche individuelle.

Comme l'an dernier, **une part très importante des PRE a été l'objet d'une évaluation**, soit un peu plus des deux tiers des dispositifs (68%). Ceux-ci l'ont presque exclusivement menée en interne, pour 94% d'entre eux. Il faut néanmoins rester prudent avec ces résultats dans la mesure où il ne s'agit pas toujours d'évaluation approfondie et structurée, mais parfois de bilans détaillés.

63,5% des coordonnateurs estiment que le PRE a partiellement atteint les objectifs poursuivis par rapport aux enfants bénéficiaires en 2012/13. 36% estiment les avoir pleinement atteints et 0,5% avoir échoué. Ces données sont tout à fait stables par rapport à l'an dernier. Les réponses à cette question ne sont pas forcément le révélateur de la qualité des projets mis en place, mais plutôt du **regard que portent les coordonnateurs sur leur dispositif**, dans le fait de savoir dans quelle mesure il a permis de faire évoluer la situation des enfants.

Enfin, **71,5% des coordonnateurs déclarent avoir lu les résultats 2012 de l'enquête annuelle sur les PRE**. 17,5% ne l'ont pas lu et 10% n'ont pas été contactés l'an dernier à ce sujet (changement de coordonnateur, nouveau PRE). Les résultats de l'enquête annuelle 2012 leur ont principalement été utiles pour situer leur PRE par rapport au cadre national et mieux connaître le fonctionnement d'autres projets. 2% seulement des coordonnateurs qui en ont été destinataires ont trouvé cette analyse inutile.

➤ CONCLUSION

Les résultats de l'enquête 2013 se situent **dans la continuité des résultats identifiés en 2012. Il n'y a pas d'évolutions majeures** des grandes tendances identifiées du programme de réussite éducative.

- Même si quelques projets sont mis en place chaque année, le développement du PRE est davantage basé désormais sur les projets en cours.
- **Le premier point fort des PRE réside dans leur capacité, inédite pour les précédents dispositifs éducatifs, à mobiliser les partenaires**, au niveau institutionnel et sur le terrain, dans la prise en charge des enfants en difficulté au service de leur accompagnement global et personnalisé. Les projets associent des partenaires de champs variés (scolaire, social, sanitaire, familial, etc.) qui se mobilisent fortement et dans la durée. L'Education nationale et les Conseils généraux en sont partie prenante depuis les origines de la réussite éducative et leur mobilisation ne faiblit pas. L'Education nationale est partenaire de 99% des projets. La Prévention spécialisée et les CAF s'impliquent de plus en plus. Les partenaires s'investissent au niveau du pilotage et sur le terrain, en orientant des enfants et en soutenant la mise en œuvre du parcours. Ils s'impliquent également, et en particulier les communes et les intercommunalités, en cofinçant directement les projets et en les valorisant. Ils participent globalement à un peu plus du quart du budget total des financements directs de la réussite éducative.
- **Plusieurs spécificités du programme de réussite éducative ont permis cette mobilisation réussie des partenaires**, parmi lesquelles :
 - le fait que les projets soient portés par des **structures juridiques autonomes à comptabilité publique** qui leur confère une place égale dans leur pilotage et leur mise en œuvre,
 - le **travail de co-construction des projets** en aval de leur mise en œuvre ainsi que l'élaboration de Charte déontologique permettant les échanges sur les situations individuelles avec les travailleurs sociaux ont également joué pour favoriser leur implication,
 - et enfin, le **travail concret sur les situations individuelles** favorise d'autant plus l'engagement des partenaires qu'ils participent à la mise en œuvre des parcours et qu'ils en perçoivent directement les effets sur les enfants et les familles.
- **La construction des parcours de réussite est désormais au cœur des projets puisque la part de parcours parmi les bénéficiaires est de 62%**. Rappelons que, alors que le programme de réussite éducative visait dès son origine la construction de parcours individualisés et non la mise en œuvre d'actions collectives uniquement, il s'était plutôt développé en ce sens en 2005. Le taux d'individualisation n'était en effet en 2007 que de 23%. Bien qu'il n'y ait pas de progression de ce taux d'individualisation entre 2012 et 2013, le nombre de bénéficiaires de parcours continue d'augmenter. Avec plus de 79 120 enfants en parcours pendant l'année scolaire 2012/2013, le nombre de parcours augmente de 11% par rapport à l'an dernier.

- **La coordination des projets, le temps de référence de parcours affecté à l'accompagnement des enfants et des parents dans la proximité et les équipes pluridisciplinaires de soutien** constituent les axes clés de l'intervention des PRE. Les équipes pluridisciplinaires de soutien, chargées d'analyser de manière pluridisciplinaire les difficultés des enfants et de proposer des actions adaptées, sont la cheville ouvrière des projets. Elles sont de plus en plus nombreuses, parallèlement à l'augmentation du nombre de parcours, étant multiplié par 2,7 depuis 2007. Elles sont particulièrement réactives puisqu'elles examinent la situation des enfants en moyenne 19 jours après qu'ils aient été orientés vers les projets.

Quelques **points d'évolutions et de vigilance** ressortent néanmoins de l'analyse des résultats de l'enquête 2013.

- Alors que la part de bénéficiaires de parcours individualisés avait augmenté de manière continue jusqu'à 2012, elle se **stabilise**, entre 2012 et 2013, à 62%. Un certain nombre de PRE, équivalent à 21% de l'ensemble des PRE, demeurent en dessous de 50% de parcours parmi les bénéficiaires.
- Alors que la thématique d'intervention prioritaire des PRE reste la thématique scolaire pour 43% d'entre eux, il pourrait être intéressant de renforcer l'action dans des domaines tels que les loisirs, le sport et la culture.
- Enfin, même si les évaluations qualitatives des projets réalisés ou en cours montrent des effets importants des parcours sur les trajectoires des enfants et de leur famille, la qualité des parcours est certainement diverse selon les territoires et pourrait sans doute être améliorée parfois.

➤ ANNEXES

1 > Les PRE qui comptent moins de la moitié de parcours individualisés parmi les bénéficiaires

105 PRE comptent moins de 50% de parcours individualisés pour l'année scolaire 2012/2013. Ils représentent 21% de l'ensemble des PRE sur le territoire national. Le nombre de PRE concernés est en diminution. Ils étaient en effet 116 en 2012 (soit 23% des PRE) et 136 en 2011 (soit 28% de l'ensemble).

En moyenne, pour cet ensemble, la part de parcours individualisés s'élève à 25%. Par comparaison, cette part est près de 3,5 fois moins élevée que la moyenne des PRE où les parcours sont majoritaires (85%).

Si ces PRE ont pour les trois quarts d'entre eux plus de 4 ans, la proportion des PRE plus récent est néanmoins plus importante que pour les PRE qui comptent plus de 50% de parcours. Elle est de 23,5%, contre 8,5% des PRE avec un taux d'individualisation supérieur à la moyenne.

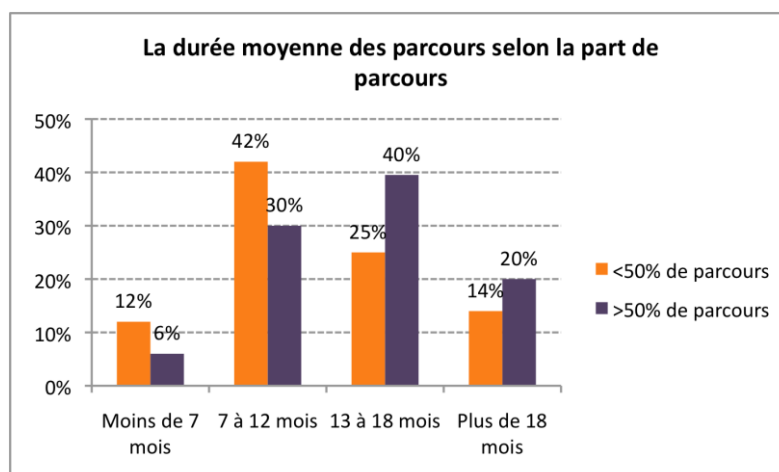
Ces PRE mobilisent un peu plus souvent des cofinancements de la part des partenaires (89% contre 84,5%). Le montant des cofinancements dont ils bénéficient est également plus élevé : alors que 41% d'entre eux mobilisent plus de 80 000 € de cofinancements, c'est le cas de 22,5% pour les autres PRE. Cette situation pourrait peut-être s'expliquer par le fait que, parmi ces PRE, certains soient fondus à des dispositifs éducatifs d'actions collectives mis en œuvre sur les territoires. Ces PRE se situent en revanche dans la moyenne concernant le fait de bénéficier ou non de valorisations et des montants de valorisations obtenus.

Les PRE comptant moins de 50% de parcours citent davantage la thématique scolaire comme prioritaire : c'est le cas de 49% d'entre eux, contre 43% pour les PRE qui comptent plus de 50% de parcours. La veille éducative et la lutte contre le décrochage y est aussi plus représentée : elle y est citée comme thématique prioritaire 15% des cas, contre 8% pour les autres PRE. La santé (6% contre 13%), les loisirs (2% contre 6%) et le soutien aux parents (20% contre 22,5%) y sont à l'inverse un peu moins présents.

En termes de fonctionnement sur le terrain, le nombre de partenaires de terrain est en moyenne moins élevé parmi les PRE qui possèdent une part minoritaire de parcours : 62% en possèdent moins de 5 contre 45,5% pour les autres PRE.

Le nombre moyen d'EPS par PRE est un peu moins élevé pour les PRE moins axés sur la construction de parcours (3,9 contre 4,4). Les EPS se réunissent également moins souvent pendant l'année (9 fois contre 13). Elles examinent moins systématiquement la situation des enfants avant l'entrée en parcours que par rapport aux PRE qui en comportent plus de 50% : 75,5% contre 85% le font systématiquement.

Enfin, le nombre de parcours construits est beaucoup moins élevé. 59% ont construit moins de 100 parcours, contre 39% pour les autres PRE. Les parcours y sont également plus courts : 42% durent moins de 12 mois, soit environ une année scolaire, contre 36% pour les autres PRE.



2 > Les départements d'outre mer

> Les territoires couverts

Parmi les 24 PRE identifiés par l'Acse dans les DOM, 1 PRE a été arrêté durant l'année 2012/13. Ce sont donc 23 PRE qui ont répondu à l'enquête, soit tous les PRE actifs dans les DOM. Ceux-ci couvrent 68 quartiers CUCS dont 52 de niveau 1.

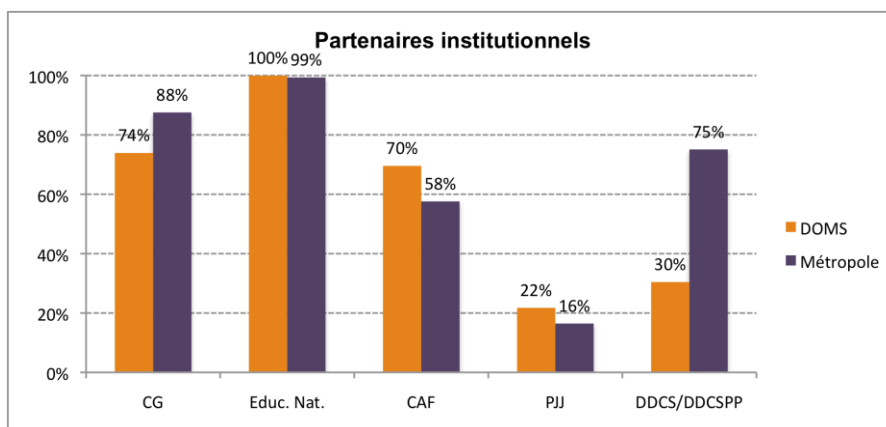
S'il est intéressant de pointer les différences entre les PRE des DOM et ceux de la Métropole, il est néanmoins important de rester prudent avec les pourcentages annoncés pour les DOM, dans la mesure où ils portent sur 23 PRE, soit un très petit effectif.

> Des partenaires impliqués

L'Education nationale joue un rôle plus important encore qu'en Métropole dans l'orientation des enfants vers la réussite éducative puisqu'elle y oriente 77% des enfants (contre 69% en Métropole). Ceci est sans doute à mettre en rapport avec le fait que les PRE des DOM sont plus souvent portés par un EPLE, comme montré plus loin.

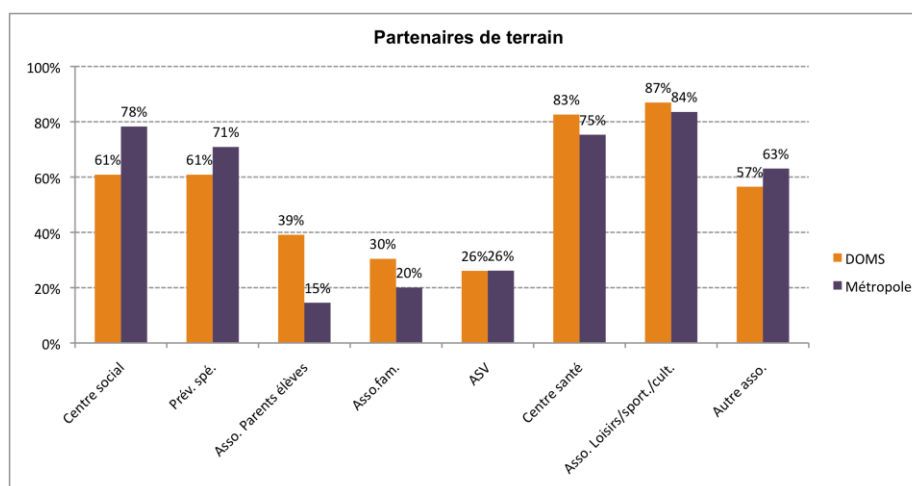
Comme l'an dernier, le Conseil général, même s'il est présent dans 74% des PRE des DOM, l'est pour autant un peu moins qu'en Métropole (-14 points). L'implication de la DDCE ou DDCEP déclarée par les coordonnateurs est également moindre : elle est déclarée présente dans 30% des projets, contre 75% au niveau national. En revanche, la CAF et la PJJ sont un peu plus impliquées que dans les PRE métropolitains : la CAF s'implique dans 70% des PRE des DOM pour 58% dans les PRE métropolitains (+12 points) et la PJJ dans 22% contre 16% en Métropole (+6 points).

Le nombre moyen de partenaires institutionnels **reste élevé** (2,9 par PRE pour 3,3 au niveau de la Métropole).



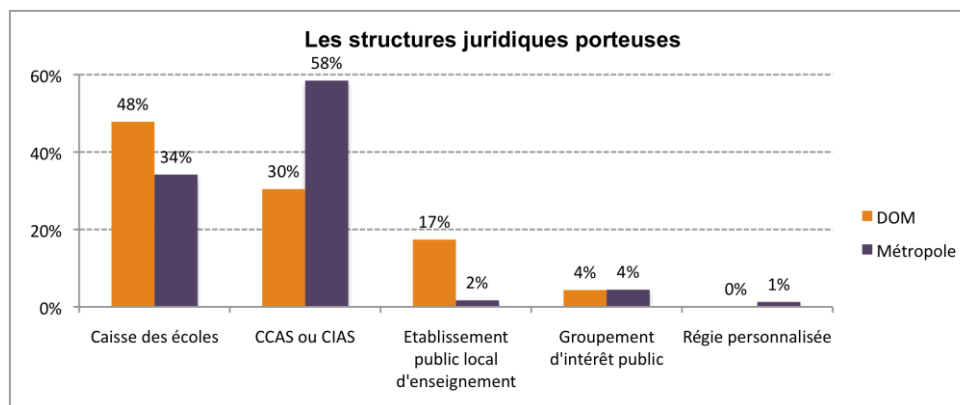
Concernant les partenaires de terrain, comme l’an dernier, **les associations sont particulièrement présentes au sein des PRE des DOM**. Les associations de parents d’élèves, familiales ou de loisirs sont respectivement présentes dans 39%, 30% et 87% des PRE, soit respectivement +24 points, +10 points et +3 points par rapport à la Métropole. En revanche, les centres sociaux et la Prévention spécialisée le sont moins, participant à 61% des PRE (soit respectivement -17 et -10 points par rapport aux PRE métropolitains).

Le nombre moyen de partenaires de terrain est aussi **élevé que celui identifié en Métropole**, avec **4,3 partenaires par PRE**.



> **Davantage d’EPLE et de Caisses des écoles, et moins de CCAS/CIAS**

Les PRE des DOM se distinguent des PRE métropolitains par leur choix de structures juridiques porteuses. En effet, ils comptent davantage de PRE portés par des Caisses des écoles et des EPLE que des CCAS ou CIAS.



Cela ne semble pas pour autant limiter la participation des partenaires dont le nombre moyen par PRE, qu'ils soient institutionnels ou de terrain, reste élevé. Cela explique pour autant peut-être la moindre participation du Conseil général, qui, comme vu dans l'analyse nationale, est plus en retrait lorsque les PRE sont portés par des EPLE.

Si la thématique prioritaire scolaire est moins importante pour les PRE des DOM que pour les PRE métropolitain (22% contre 45%), la veille éducative et la lutte contre le décrochage est quant à elle plus importante (39% contre 8%).

> Des partenaires qui cofinancent moins souvent les PRE des DOM

Les partenaires cofinancent moins souvent les PRE dans les DOM qu'en Métropole. 33% des PRE des DOM d'en bénéficient pas contre 14% seulement des projets métropolitains. Pour les PRE qui reçoivent des cofinancements directs, le montant de ces cofinancements est pour autant similaire.

Concernant les valorisations, les PRE des DOM sont comparables aux PRE métropolitains. 23% ne perçoivent valorisations, 50% moins de 43 000 euros et 27% plus.

> Les postes et les équipes pluridisciplinaires

Comme l'an dernier, les DOM se distinguent des PRE de Métropole par le fait qu'ils possèdent en moyenne un nombre d'ETP financés par le PRE légèrement inférieur : 2,6 contre 3,4 en Métropole. La répartition par type de postes pour les ETP est globalement la même pour les DOM et la Métropole. Quelques différences sont néanmoins notables. La coordination et la référence de parcours y sont un peu plus présentes : 29% des ETP sont accordés à la coordination contre 23% en Métropole, et 36% à la référence, contre 31%. Les travailleurs sociaux semblent aussi un peu plus présents (7% des ETP contre 2% en Métropole). En revanche, les accompagnateurs scolaires et les animateurs le sont un peu moins (respectivement 4% et 5% contre 11% et 10%). Cela est sans doute à mettre en lien avec la part moindre accordée au scolaire dans les thématiques d'intervention des DOM.

Les PRE des DOM comptent 120 équipes pluridisciplinaires de soutien pour 2012/13. Elles sont en diminution depuis l'an dernier. Cela est dû en partie à la diminution du nombre de sites qui déclarent un nombre élevé d'EPS, sans doute du fait d'une meilleure compréhension de la question. Un seul PRE déclare cette année plus de 10 EPS, contre 4 l'an dernier. La composition des EPS est semblable à celles de la Métropole, même si elles comprennent un peu plus souvent des spécialistes médicaux ou paramédicaux (83% contre 76% en Métropole).

Leur fréquence de réunion est en revanche beaucoup moins élevée qu'au niveau métropolitain (6,5 réunions annuelles contre 12,5). Cela n'influe néanmoins pas de manière significative sur la réactivité des PRE puisque le délai de passage d'un enfant

entre le moment où il a été orienté et le moment où sa situation est examinée en EPS est de 20,5 jours contre 19 jours en Métropole.

En début de parcours, les EPS des DOM analysent dans les mêmes proportions qu'en Métropole la situation des enfants à l'entrée en parcours ainsi qu'à la sortie. Par contre, elles le font beaucoup moins souvent en cours de parcours (78% des PRE des DOM ne le font jamais, contre 54% en Métropole).

> Une part presque égale entre parcours et autres bénéficiaires

Parmi les 5242 enfants bénéficiaires du PRE pendant l'année scolaire 2012/2013, 51% sont en parcours individualisés. Ils étaient 54% l'an dernier. La part d'individualisation est stable, voire diminue légèrement pour les DOM, comme au niveau métropolitain. En revanche, elle demeure en dessous de la moyenne nationale des PRE (62%).

Pour les 9 PRE pour lesquels le taux de parcours est inférieur à la moitié des bénéficiaires, celui-ci est en moyenne de 25% de parcours. Pour les 14 PRE qui comptent plus de la moitié de parcours, le taux d'individualisation est de 86%.

> Les enfants bénéficiaires des parcours

Les PRE des DOM incluent un peu moins de filles dans les parcours qu'au niveau de la Métropole (38% contre 42%). La répartition par tranches d'âge est en revanche équivalente à la Métropole avec 10% d'enfants de 2 à 5 ans, 52% de 6 à 10 ans, 35% de 11 à 16 ans et 3% de 17 à 18 ans. Cette répartition est très stable par rapport à l'an dernier.

CONTACTS ACSÉ

**Direction de l'éducation,
de la santé et de la
prévention de la délinquance**

DIRECTEUR :

Serge Fraysse
serge.fraysse@lacse.fr

CHARGÉES DE MISSION :

Fabienne Chambry
fabienne.chambry@lacse.fr

Dominique Marchand
dominique.marchand@lacse.fr

Alice Takacs
alice.takacs@lacse.fr

ASSISTANTE :

Christine Gentes
christine.gentes@lacse.fr
01 40 02 73 51

**Direction du suivi des interventions
et des études**

DIRECTEUR :

Emmanuel Dupont
emmanuel.dupont@lacse.fr

CHARGÉS DE MISSION :

Benoît Landau
benoit.landau@lacse.fr

David Mongy
david.mongy@lacse.fr

ASSISTANTE :

Marie-Marion Lafitte
marie-marion.lafitte@lacse.fr
01 40 02 77 16